



Parc urbain national de la

Rouge

Plan directeur

2014



ÉBAUCHE
JUN 2014

ÉBAUCHE

JUIN 2014

Plan urbain national de la
ROUGE

Plan de gestion



Table des matières

PARTIE A : LE CONTEXTE

Introduction et éléments d'appréciation	2
Tour d'horizon du plan de gestion	7

PARTIE B : LES GRANDES STRATÉGIES

Grande orientation n° 1 : <i>Une première au Canada</i> – Repenser la notion d'aire patrimoniale protégée pour l'adapter au milieu urbain	17
Grande orientation n° 2 : <i>Un parc de la Rouge dynamique et cohérent</i> – Gérer le changement pour garantir la vitalité et la résilience du parc	21
Grande orientation n° 3 : <i>Appartenance et pertinence</i> – Créer un attachement affectif et un lien physique au parc	28
Grande orientation n° 4 : <i>La collaboration, clé de la réussite</i> – Entretenir des relations stratégiques pour atteindre des objectifs communs	40

PARTIE C : LE PROCESSUS DE TRANSITION

Orientation à prendre lors de la transition : <i>Cultiver l'esprit de la Rouge</i> – Assurer la transition vers le parc urbain national de la Rouge	46
---	----

ANNEXES : SOMMAIRE DES GRANDES ORIENTATIONS ET DE L'ORIENTATION À PRENDRE LORS DE LA TRANSITION 51

CARTES

Carte 1 : Cadre régional.....	4
Carte 2 : Contexte biorégional et urbain.....	10
Carte 3 : Zone d'étude pour le parc urbain national de la Rouge et terres qui pourraient être annexées au parc	13
Carte 4 : Accès et accueil au parc.....	32
Carte 5 : Projet de réseau de sentiers pour le parc	37



PARTIE A : LE CONTEXTE

Introduction et éléments d'appréciation

Présentation du parc urbain national de la Rouge, le dernier né de la famille Parcs Canada

Le Canada est un pays qui dispose d'un riche patrimoine naturel et culturel. Qu'il s'agisse du patrimoine culturel que nous ont légué les Premières Nations qui ont vécu sur le territoire canadien pendant des millénaires ou les premiers colons européens, ou encore du patrimoine naturel que constituent les magnifiques côtes et les luxuriantes forêts du Canada, nous sommes collectivement les héritiers d'un riche patrimoine qui nous définit et qui raconte notre histoire au reste du monde.

L'Agence Parcs Canada s'est de longue date engagée à préserver cet impressionnant héritage grâce auquel la population canadienne peut découvrir les merveilles naturelles et les lieux historiques sur lesquels notre nation a été érigée et continue de l'être. Nous avons commencé à faire fructifier cet héritage en 1885 en créant notre tout premier parc national à Banff, puis nous avons continué sur notre lancée avec la création, en 1917, de nos premiers lieux historiques nationaux, avant d'inaugurer, en 1987, notre première aire marine nationale de conservation.

Cet héritage se poursuit avec le Plan de conservation national du gouvernement du Canada, une initiative audacieuse qui a pour but de rapprocher la population canadienne de la nature, de restaurer les écosystèmes, et de conserver les terres et les eaux du Canada. L'Agence Parcs Canada est fière d'apporter aujourd'hui une contribution tangible et unique au Plan de conservation national grâce à l'ajout le plus récent à son réseau : le parc urbain national de la Rouge (voir carte 1).

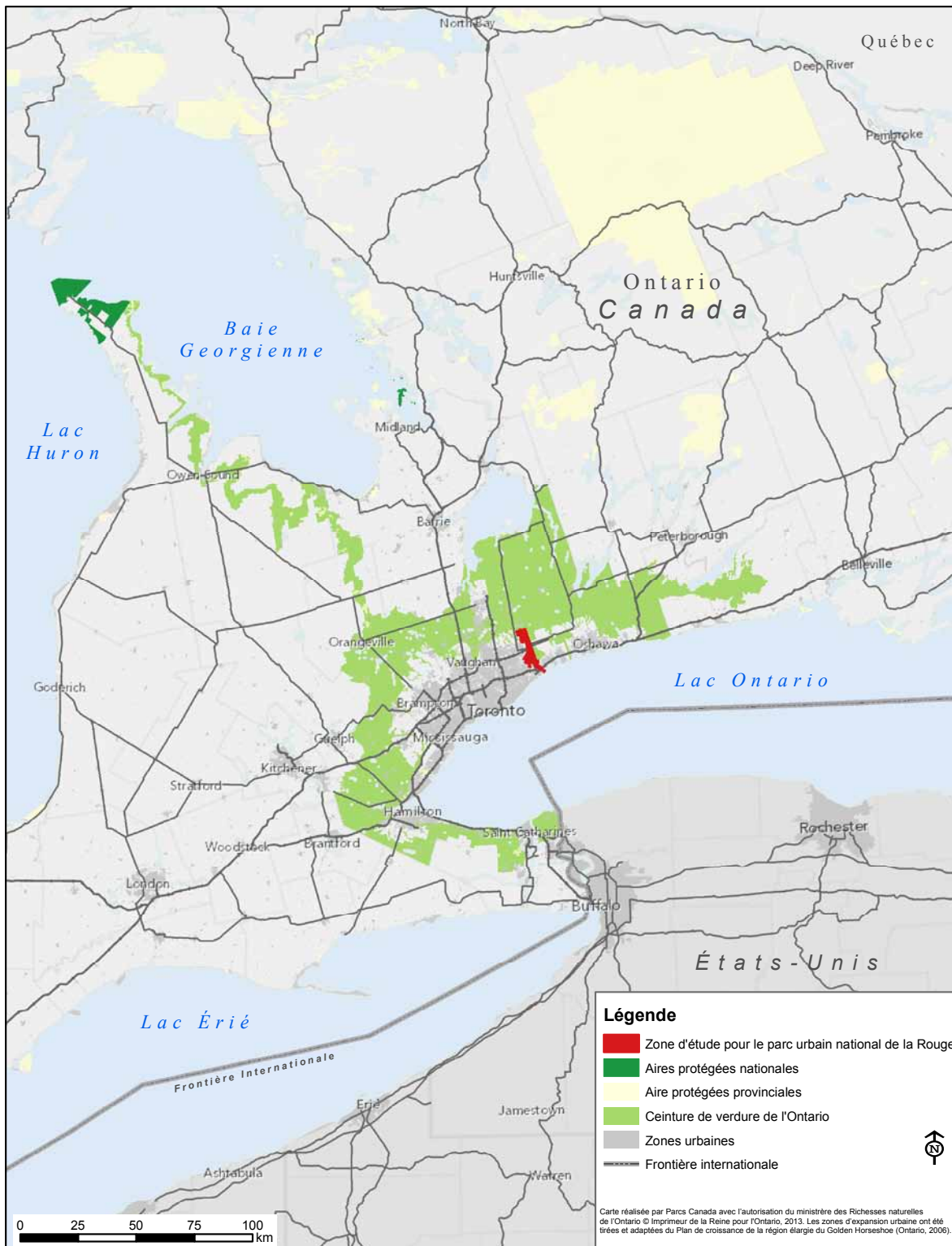


Nouveau parc, nouvelles opportunités

Situé dans la région du Grand Toronto – région métropolitaine la plus vaste et la plus culturellement diversifiée du Canada –, le parc urbain national de la Rouge constitue une entreprise historique, à la fois pour le gouvernement canadien et pour l'Agence Parcs Canada. Ce tout premier parc urbain national du Canada représente une occasion extraordinaire d'appuyer les trois priorités du Plan de conservation national mis en place par le gouvernement du Canada. Il contribuera notamment à l'atteinte de l'objectif visant à *rapprocher les Canadiens de la nature* pour « favoriser l'appréciation de la nature et bâtir une « communauté d'intendants » chez les Canadiens et Canadiennes de tout âge ». Le parc urbain national de la Rouge offre des possibilités intéressantes de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de notre pays et d'assurer la restauration et la conservation d'une grande variété d'écosystèmes, dans le but d'en faire profiter l'ensemble de la population canadienne, mais particulièrement les nouveaux arrivants, les citadins et les jeunes.

L'existence du parc urbain national de la Rouge témoigne de la passion, de la détermination et de la réussite dont ont fait preuve les personnes, les organisations et les organismes gouvernementaux qui ont accepté en grand nombre de travailler de concert pour protéger la vallée de la Rouge et établir l'ancien parc de la Rouge. Parcs Canada est des plus enthousiastes à l'idée de se joindre à cette communauté et de consacrer ses efforts ainsi que ses ressources à la fondation de ce qui s'appellera le parc urbain national de la Rouge, un vrai « parc pour tous ». Ce parc bénéficiera de l'expérience acquise en près de trois décennies de gestion passionnée réalisée dans un esprit de collaboration. En plus de pouvoir compter sur les solides fondations sur lesquelles repose la protection de ce patrimoine, les partisans de la Rouge peuvent être rassurés par le fait que la gestion du parc est désormais entre les mains d'un organisme dévoué et compétent. En outre, du fait que le parc urbain national de la Rouge sera facilement accessible à près d'un cinquième de la population canadienne, Parcs Canada entrevoit d'énormes possibilités de nouvelles collaborations, en ce qui a trait à la gestion responsable, à la participation communautaire et au bénévolat, pour l'entretien de ce parc géré à l'échelon fédéral. En travaillant de concert avec les gens de la région du Grand Toronto, Parcs Canada sera en mesure de mettre en valeur et de conserver la beauté et la vitalité de ce parc pour les générations à venir.





CARTE 1 : Cadre régional

L'histoire du parc urbain national de la Rouge

L'histoire du parc urbain national de la Rouge reflète parfaitement l'histoire du Canada. S'étendant sur près de 10 000 ans, elle permet d'enrichir notre connaissance de la manière dont ces terres ont apporté à nos ancêtres – et à notre pays – tout ce dont ils avaient besoin pour s'épanouir. Après avoir été un territoire autochtone et le carrefour de diverses voies de circulation, il a été cultivé par les premiers colons, puis utilisé à des fins récréatives au XX^e siècle, avant de devenir récemment le parc urbain national de la Rouge, un parc doté d'un patrimoine naturel et culturel d'une grande richesse.

Aujourd'hui, on retrouve cette histoire dans une mosaïque de paysages naturels, culturels et agricoles et de caractéristiques qui sont fondamentales à la vitalité et au dynamisme des collectivités : eau douce, espaces verts protégés, nourriture saine et succulente, viabilité de l'environnement et bien-être social.

Bien plus qu'un simple musée d'histoire canadienne, le parc urbain national de la Rouge abrite un ensemble remarquable de paysages emblématiques et d'éléments d'un charme irrésistible. Tant les rivières profondément encaissées que les caractéristiques remontant à l'ère glaciaire donnent un aperçu des forces telluriques qui ont façonné ces impressionnants paysages. Plus de 1 700 espèces végétales et animales, y compris de nombreuses espèces rares, ont élu domicile à cet endroit. Les fermes occupent plus de 50 pour cent de la superficie du parc, si bien que, pour la région du Grand Toronto et les régions avoisinantes, ce parc représente une précieuse ressource sur le plan économique et une importante réserve en produits frais. Enfin, le parc comporte une foule de sites archéologiques, d'éléments faisant partie du patrimoine bâti et de paysages culturels, qui sont importants à l'échelle locale et manifestent l'essence de l'identité canadienne.

Une telle diversité explique en partie pourquoi tant de résidents de la région du Grand Toronto sont attachés à cet endroit particulier ou ont des histoires à raconter à son sujet. Pour certains, il les rattache à leurs racines amérindiennes. Pour d'autres, c'est le lieu où leurs ancêtres ont construit leur ferme. Pour les dizaines de milliers de personnes qui fréquentent chaque année cette région, il s'agit d'une oasis urbaine à explorer où il fait bon se ressourcer. Avec sa plage et ses terrains de camping, c'est le lieu de divertissement préféré des résidents de la région du Grand Toronto, puisqu'il comble les attentes aussi bien des amateurs de baignade que des randonneurs et des amoureux des nuits à la belle étoile. L'attachement qu'elle éprouve pour cette région explique pourquoi la population participe depuis longtemps à la gestion responsable de ce qui est désormais le parc urbain national de la Rouge et s'investit notamment dans des activités de restauration écologique ou de recherche et de surveillance concernant la faune et la flore. C'est également pourquoi la population tient résolument à conserver et à protéger ce patrimoine naturel et culturel que représente le parc.

En outre, l'apport important du parc au bassin hydrographique de la rivière Rouge, aux eaux d'amont des ruisseaux Duffins et Petticoat et, plus largement, à l'écosystème biorégional confère au parc urbain national de la Rouge un rôle central sur le plan environnemental qui s'étend au-delà de ses limites. Néanmoins, c'est sa vocation agricole qui fait du parc une aire patrimoniale protégée sans égale au Canada et constitue la garantie de sa vitalité à venir. C'est pourquoi il existe une volonté renouvelée de continuer à cultiver cette terre fertile et de conserver intact un mode de vie qui remonte non seulement à l'implantation des premiers colons à la fin du XVIII^e siècle, mais aussi jusqu'aux peuplements autochtones. Le statut de parc urbain national constitue davantage qu'une garantie de pérennité pour cette communauté agricole : il donnera aux visiteurs du parc la possibilité de se



rapprocher de l'agriculture et des agriculteurs, et il permettra à ces derniers de montrer aux visiteurs de nouvelles méthodes agricoles. Autant de raisons d'agir dans le plus grand respect de cet endroit et de voir à sa conservation.

La vision de Parcs Canada :

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens et des Canadiennes, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

Le Plan de conservation national et le parc urbain national de la Rouge

Parcs Canada gère un vaste réseau de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation qui s'inscrivent dans les objectifs du Plan de conservation national du gouvernement canadien. Doté d'un patrimoine naturel, culturel et agricole d'importance nationale et situé dans une région urbanisée, le parc offre une occasion sans précédent de rapprocher les Canadiens des aires patrimoniales protégées dans notre grande région métropolitaine, grâce à des programmes et des activités d'un vif intérêt axés sur l'apprentissage et la gestion responsable.

Les avantages du statut de parc urbain national pour la vallée de la Rouge

La création de ce parc urbain national ne constitue pas simplement un transfert de pouvoir visant à faire de l'Agence Parcs Canada la seule responsable du patrimoine et de la destinée du parc. Il s'agit au contraire de renouveler et d'élargir la mission de Parcs Canada pour lui permettre

de motiver, d'informer, d'enrichir et de rallier l'ensemble de la communauté urbaine pour qu'elle contribue à l'essor de la richesse naturelle, culturelle et agricole. Le statut de parc urbain national permettra

- de disposer d'un grand parc stratégiquement situé, d'une superficie augmentée de 20 pour cent, pour atteindre un but poursuivi de longue date : relier le lac Ontario à la moraine d'Oak Ridges;
- d'adopter une démarche de conservation novatrice qui améliorera la santé des écosystèmes du parc grâce au maintien et à la restauration des forêts caroliniennes et mixtes, des milieux humides, des prés et des écosystèmes aquatiques indigènes;
- d'élargir le rôle du parc en matière d'expérience du visiteur et d'interprétation et de permettre aux visiteurs de la région du Grand Toronto et d'ailleurs d'explorer un plus grand nombre d'endroits et de découvrir les nombreuses aires patrimoniales protégées;
- d'assurer la pérennité à long terme de la communauté agricole du parc pour donner la possibilité aux visiteurs de vivre des expériences axées sur l'agriculture, et d'accroître les avenues de développement économique et de production alimentaire au bénéfice de la région du Grand Toronto;
- d'investir dans les ressources naturelles et culturelles et les installations destinées aux visiteurs afin d'améliorer la santé des écosystèmes du parc, de remettre en état les biens culturels qu'il contient et d'offrir de nouvelles expériences aux visiteurs;
- de consolider les relations existantes et d'en nouer de nouvelles, de manière à faciliter la gestion responsable ainsi que la conservation des ressources naturelles et culturelles, à améliorer l'expérience du visiteur et à stimuler la recherche et l'innovation;



- de créer un endroit où la volonté constamment réaffirmée de Parcs Canada d'associer les Premières Nations à la gestion des aires patrimoniales protégées puisse contribuer à l'essor de leur culture et à la réalisation de leurs aspirations pour le parc, en favorisant aussi leur collaboration.

En adoptant ce plan de gestion, Parcs Canada se donne les moyens d'exploiter au mieux le potentiel qu'offrent ces nouvelles possibilités emballantes, tout en appuyant le Plan de conservation national du gouvernement canadien.

Tour d'horizon du plan de gestion

Que représente le plan de gestion pour le parc urbain national de la Rouge

La création du premier parc urbain national du Canada rend nécessaire l'élaboration d'un plan de gestion spécialement conçu pour protéger la diversité de ce lieu se trouvant au cœur de la plus grande métropole du pays. Le plan de gestion du parc urbain national de la Rouge aidera Parcs Canada à gérer le parc sur une période de plus de dix ans.

Misant sur les principes de responsabilisation, d'inclusion et de collaboration, le plan offre un cadre favorable à la prise de décision et à la réalisation de projets veillant à ce que les fonds publics soient utilisés le plus efficacement possible et dans l'intérêt du parc. Avant tout, ce plan constitue la promesse que le patrimoine naturel, culturel et agricole que représente aujourd'hui le parc urbain national de la Rouge conservera demain toute sa valeur.

Le plan de gestion est un document de grande ampleur qui décrit la vision, les orientations, les objectifs et les mesures sur lesquels doivent reposer la conservation des ressources naturelles et culturelles, l'expérience du visiteur, les relations

externes, les activités pédagogiques et agricoles, la collaboration avec les partenaires, etc. Il promeut l'adoption d'une structure de gouvernance très rassembleuse qui invite tous les éléments constitutifs de la région du Grand Toronto – des Premières Nations aux entreprises locales – à prendre part au processus décisionnel relatif à la gestion du parc. Il décrit l'emplacement des principaux éléments prévus, comme les aires d'accueil et un projet de réseau de sentiers, et donne un aperçu de la manière dont l'expérience offerte par le parc évoluera avec le temps. Enfin, le plan décrit les résultats escomptés pour les dix premières années – de la création du parc au transfert des terres en passant par la période de transition et la gestion continue – et le processus d'évaluation des progrès réalisés afin que tous les intervenants puissent les mesurer par rapport aux objectifs fixés.

Une fois le plan de gestion mis en œuvre, les aires présentant un intérêt naturel, culturel ou agricole seront définies et le tracé des sentiers sera précisé. Cela permettra de jeter les bases d'un engagement à long terme au sujet de l'utilisation et de la protection des lieux. Cet engagement tiendra compte des baux à ferme ainsi que des baux résidentiels et commerciaux, de l'investissement des actifs, de la conservation des ressources naturelles et culturelles, ainsi que de la collaboration relative à certains projets particuliers. En résumé, le plan de gestion constitue un cadre solide sur lequel s'appuieront toutes les activités de mise en œuvre, de manière à toujours assurer la protection et l'amélioration du parc.

L'engagement de Parcs Canada à collaborer

Plus qu'un simple outil visant à aider Parcs Canada à gérer le parc, le plan de gestion abordera le processus décisionnel selon une démarche axée sur la collaboration pour que tous ceux qui aiment le parc urbain national de la Rouge, qui le visitent et qui y sont attachés aient voix au chapitre.



- *Pour les visiteurs* : Le plan facilite l'instauration d'un lien affectif durable avec le parc en offrant aux gens la possibilité de participer à sa gestion responsable et de profiter d'expériences et d'activités enrichissantes.
- *Pour les Premières Nations, les parties intéressées, les partenaires et les bénévoles* : Le plan comporte une foule de possibilités qui leur permettront de prendre part à la gestion du parc en fonction de leurs centres d'intérêt.
- *Pour les locataires* : Le plan décrit comment les terres prises en location contribueront à l'avenir du parc, explique les principes directeurs des contrats de location potentiels et précise le rôle de premier plan que les locataires joueront dans la gestion du parc.
- *Pour les propriétaires dont les terres ne font pas partie du parc, mais se trouvent à l'intérieur de celui-ci, le traversent ou lui sont contiguës* : Le plan examine les aspects comportant un éventuel intérêt mutuel, comme la gestion des limites du parc, la programmation et la continuité des sentiers et des écosystèmes.
- *Pour les autres administrations* : Le plan favorise, à l'intérieur et à l'extérieur du parc urbain national de la Rouge, une planification coordonnée en ce qui concerne l'infrastructure et l'utilisation des terres, les sentiers, le patrimoine naturel et culturel et la connectivité des écosystèmes.
- *Pour la population canadienne* : Le plan offre une importante occasion de contribuer à la mise en œuvre des priorités pancanadiennes du Plan de conservation national du gouvernement du Canada (rapprocher les Canadiens de la nature, restaurer les écosystèmes du Canada et conserver les terres et les eaux du Canada) et d'aider à faire connaître les réalisations nationales en matière de conservation auprès des résidents et des visiteurs de la région du Grand Toronto.

L'élaboration du plan de gestion

Le discours du Trône de 2011 a donné le coup d'envoi à l'élaboration du plan, puisqu'à cette occasion, le gouvernement du Canada a promis de créer dans la vallée de la Rouge le tout premier parc urbain national du pays. Parcs Canada a ensuite invité le public à élaborer un concept pour cet ambitieux projet de nouveau parc par l'intermédiaire d'un programme de grande envergure prévoyant des réunions avec les parties intéressées, un atelier pour les jeunes et la participation des Premières Nations en 2011 et au début de 2012. Après la publication, en juin 2012, du document¹ sur le concept du parc, une deuxième consultation publique a eu lieu et celle-ci a été résumée dans un rapport publié en mars 2013.² Les renseignements obtenus par l'intermédiaire de ce processus misant grandement sur la collaboration, ainsi que les commentaires formulés par les services municipaux, les ministères provinciaux et fédéraux, ainsi que les autres organismes gouvernementaux concernés, constituent les bases de ce plan.

Cherchant à obtenir d'autres idées, Parcs Canada a également fait appel aux particuliers et organismes qui ont pris une part active à l'instauration du précédent parc de la Rouge et a puisé dans les plans qu'ils ont conçus et mis en œuvre pour gérer et protéger le parc au cours de son histoire. Cela englobe les plans des offices de protection de la nature, les plans officiels régionaux et municipaux, ainsi que les plans sur les zones spéciales. L'Agence Parcs Canada a également travaillé en étroite collaboration avec la province de l'Ontario, l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région (TRCA) et les municipalités, et elle continuera de le faire tant que ce plan de gestion sera en vigueur, de manière à garantir la vitalité du parc à long terme.

¹ <http://www.pc.gc.ca/fra/progs/np-pn/cnpr-cnnp/rouge/rouge1.aspx>

² <http://www.pc.gc.ca/fra/progs/np-pn/cnpr-cnnp/rouge/rouge1/rouge4.aspx>

Démarche globale adoptée par le plan de gestion

Le plan de gestion tient compte des quatre piliers sur lesquels repose le concept du parc : conserver le patrimoine naturel, rapprocher la population de la nature et lui faire connaître son histoire, appuyer une communauté agricole florissante et mettre en valeur le patrimoine culturel de l'endroit.

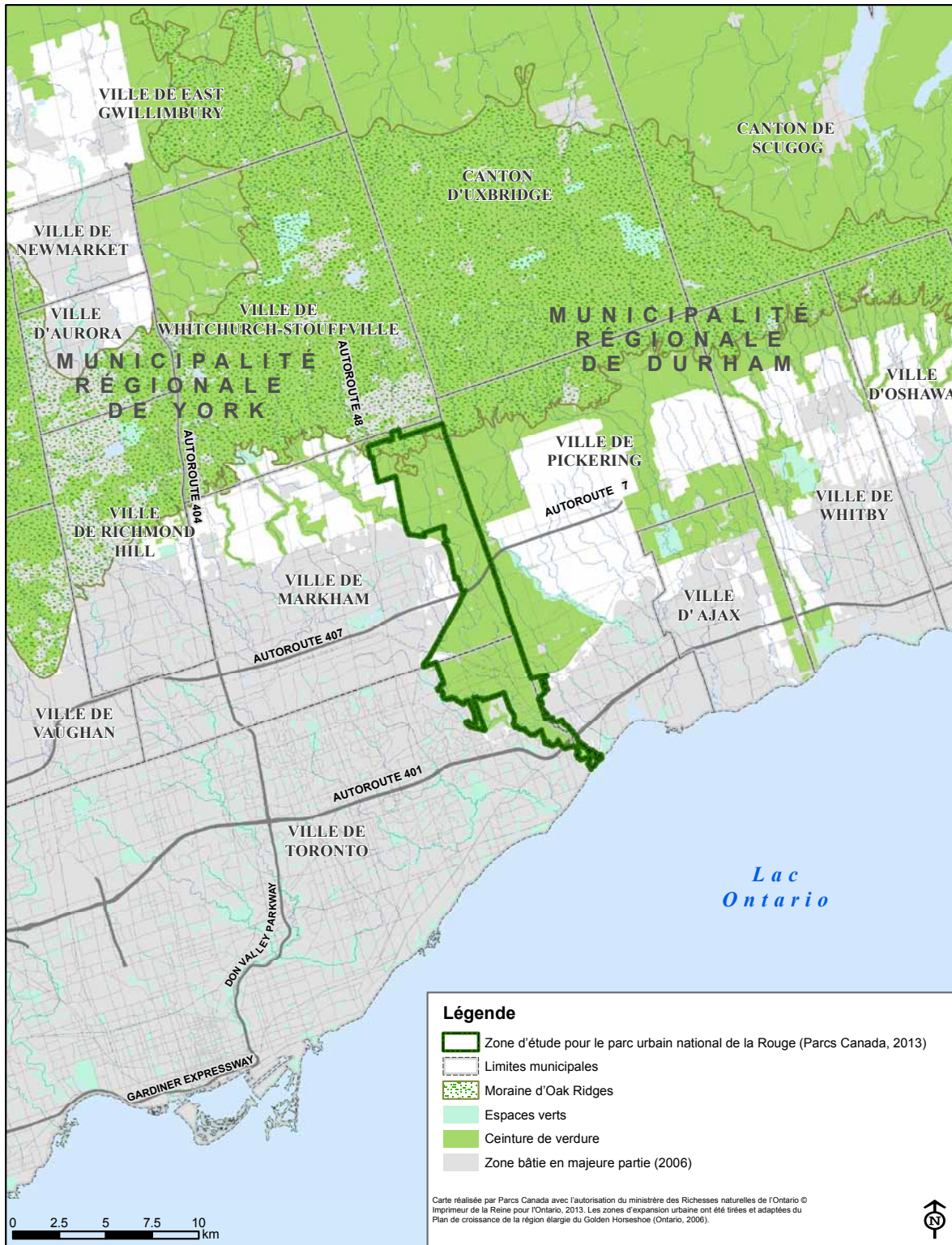
En outre, il prend en considération les principes directeurs adoptés par les partenaires et les parties intéressées (voir encadré).

L'existence du parc urbain national de la Rouge dépend d'un grand nombre de facteurs qui dépassent largement le cadre de ses limites physiques (voir la carte 2).

Principes directeurs établis pour le parc urbain national de la Rouge par les parties intéressées à l'étape de la conception du projet

- Maintenir et améliorer la santé écologique et l'intégrité scientifique.
 - Respecter, intégrer et soutenir l'agriculture durable et d'autres utilisations compatibles des terres.
 - Encourager les gens à profiter du parc.
 - Encourager les gens (notamment les jeunes) à mieux connaître la nature et à s'en rapprocher.
 - Promouvoir une culture du bénévolat, de l'engagement, du respect et du partenariat dans la communauté, surtout chez les jeunes.
 - Valoriser la diversité, le patrimoine local et l'intégration culturelle pour ce qui est du passé, du présent et du futur.
 - Établir des collaborations favorisant l'accès au parc par plusieurs moyens de transport.
 - Assurer une gouvernance inclusive et progressiste sous la direction de Parcs Canada.
 - Dans le cadre de l'exploitation du parc, agir en chef de file en matière de protection de l'environnement.
-





CARTE 2 : Contexte biorégional et urbain

Les facteurs dont tient compte le plan se résument comme suit :

- **Aspects naturels** : bassins hydrographiques et liens biorégionaux entre la moraine d’Oak Ridges et le lac Ontario, ainsi que les autres éléments du patrimoine naturel et les espaces verts;
- **Aspects culturels** : voies de circulation traditionnelles, aménagement des établissements et paysages ruraux, hameaux (comme Cedar Grove et Locust Hill);
- **Visiteurs** : réseaux de sentiers régionaux, accès au parc, espaces récréatifs situés à proximité (comme le zoo de Toronto et le parc du chemin Beare) et aires patrimoniales protégées de la région du Grand Toronto et du Canada;
- **Aspects agricoles** : la plus grande communauté agricole de la ceinture de verdure est à l’origine de services et d’activités commerciales et approvisionne les marchés urbains;
- **Collaboration, recherche et innovation** : participation du public, des bénévoles, des organisations non gouvernementales, des administrations, des établissements d’enseignement, de la communauté agricole du parc et des divers locataires dans la mise au point de nouveaux modes de gestion des zones protégées qui profiteront à toutes les ressources patrimoniales du Canada;
- **Les Premières Nations** occupant le territoire du parc depuis des millénaires.

Les liens étroits qui unissent le parc à l’environnement qui l’entoure seront les garants du maintien, pour les années à venir, des paysages naturels, culturels et agricoles de la ceinture de verdure située à proximité.

Le caractère urbain qui distingue le parc urbain national de la Rouge des autres parcs présente à la fois des avantages et des défis importants. Si le plus gros avantage du parc est peut-être son accessibilité, puisqu’un cinquième de la population canadienne vit à une distance raisonnable de celui-ci et qu’il existe un réseau de bénévoles ayant la volonté et les ressources pour le préserver, il reste que l’urbanisation, la construction d’infrastructures et l’augmentation de la circulation mettent en péril l’intégrité et la connectivité du parc. Pour réduire ces menaces – et tirer profit des possibilités de changement constructif –, le plan de gestion du parc fait une large place à la souplesse dans la planification, la gestion et la mise en œuvre. Le parc pourra ainsi prospérer et conserver sa diversité ainsi que sa beauté, en dépit de l’expansion rapide de la région du Grand Toronto.



Les limites du parc

La zone d'étude du parc établie en 2011 par l'Agence Parcs Canada a été définie d'après les recommandations du rapport de gouvernance 2010³ rédigé par l'Alliance du parc de la Rouge. Elle a servi de point de départ aux discussions qui ont eu lieu avec les administrations et les organismes publics qui sont propriétaires des terres situées à l'intérieur de cette zone. Une table ronde a permis à l'Agence et aux détenteurs de terres publiques de définir conjointement les limites générales du parc et les conditions de cession des terres publiques à Parcs Canada⁴. La configuration et les limites définitives du parc urbain national seront confirmées lorsque Parcs Canada aura effectué les vérifications décrites dans les ententes signées en 2013 et en 2014.

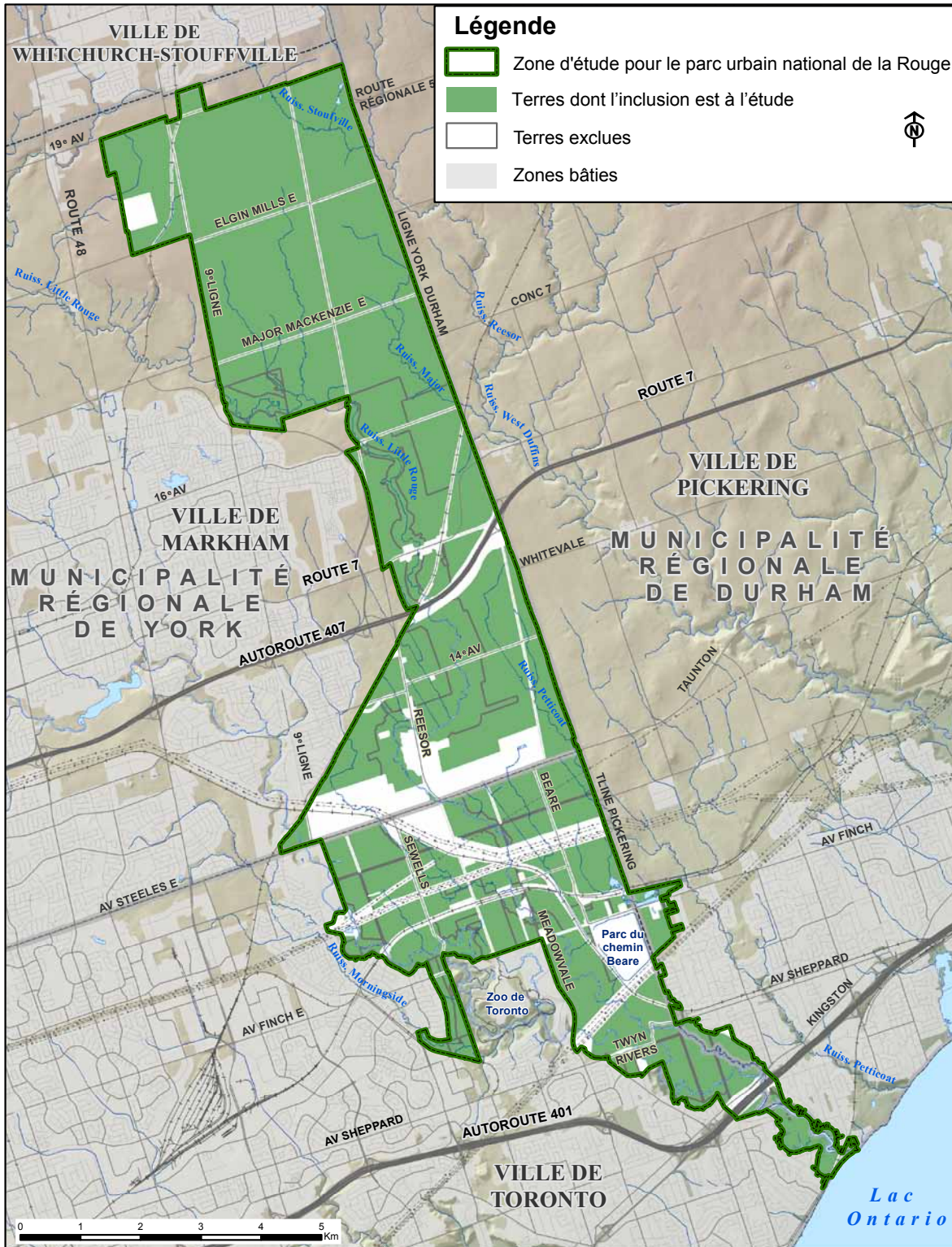
Toutes les terres situées à l'intérieur de la zone d'étude du parc qui figurent sur la carte n° 3 sont comprises dans le parc, à l'exception

- des hameaux de Cedar Grove et de Locust Hill;
- des terres appartenant à des particuliers;
- du parc du chemin Beare;
- des infrastructures de surface municipales, régionales et provinciales (routes et réserves routières, voies de chemin de fer, couloirs de lignes électriques, installation de gestion des eaux pluviales).

³ www.rougepark.com/media/pdfs/RP_Governance_Report_by_Consultant.pdf

⁴ La table ronde des détenteurs de terres a réuni des représentants de Parcs Canada, des villes de Toronto, Markham et Pickering, des régions de York et de Durham, de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région (TRCA) et du gouvernement de l'Ontario.





CARTE 3 : Zone d'étude pour le parc urbain national de la Rouge et terres qui pourraient être annexées au parc

Parcs Canada pourra acquérir plus tard des terres qui jouxtent le parc par vente de gré à gré, don ou cession de terres publiques pour une valeur symbolique.

Vision à l'origine du parc et structure du plan de gestion

La vision à l'origine du parc : créer un parc pour tous

Le parc urbain national de la Rouge met en valeur et protège, pour les générations actuelles et futures, un paysage diversifié de la plus grande région métropolitaine du Canada. Reliant le lac Ontario à la moraine d'Oak Ridges, le parc offre aux visiteurs la possibilité de vivre des expériences variées et passionnantes, incite le public à admirer sa beauté naturelle et à découvrir la richesse de son histoire, met en valeur une communauté agricole dynamique et encourage la population à découvrir les trésors du patrimoine canadien (Concept du parc, 2012).

Cette vision prévoit que le parc urbain national de la Rouge évoluera au gré des contributions apportées par un grand nombre de Canadiens : Premières Nations, grand public, parties intéressées et partenaires. Elle décrit avec force et concision nos ambitions pour le parc et chaque élément la constituant donne le contexte qui sous-tend les grandes orientations, les objectifs et les mesures sur lesquels repose le plan de gestion.

« **Met en valeur et protège** » : Le parc urbain national de la Rouge est un endroit où la population canadienne pourra découvrir et célébrer la beauté du bassin hydrographique de la rivière Rouge et jouer un rôle de premier plan dans sa destinée. Le peuple canadien prendra une part active à la protection et à la restauration des écosystèmes naturels et des espèces sauvages indigènes, ainsi qu'à la conservation des ressources culturelles qui sont vitales à la

survie du parc. Non seulement cela fera du parc urbain national de la Rouge un véritable « parc pour tous », mais cela aura aussi pour effet d'intensifier la participation du public dans la gestion des trésors du patrimoine canadien.

« **Un paysage diversifié** » : Le parc est une splendide mosaïque de richesses naturelles, culturelles et agricoles qui nous oblige à envisager la conservation, l'expérience du visiteur et l'éducation sous un angle nouveau.

« **Reliant le lac Ontario à la moraine d'Oak Ridges** » : Le territoire du parc urbain national de la Rouge forme une zone protégée continue raccordant le lac Ontario à la moraine d'Oak Ridges. Seul lien de ce genre au sein de la région du Grand Toronto, il constitue une assise qui permettra d'améliorer la connectivité terrestre et aquatique, ainsi que les couloirs riverains qui sont essentiels à la santé des écosystèmes. Il garantit également la continuité des réseaux de sentiers régionaux, provinciaux et nationaux.

« **Des expériences variées et passionnantes** » : La proximité du parc avec les zones urbaines et la grande diversité de paysages et d'activités qu'il offre permettent aux visiteurs de vivre une foule d'expériences enrichissantes : activités récréatives extérieures, événements spéciaux, découverte de l'histoire naturelle et culturelle du parc, participation à la conservation du patrimoine du parc.

« **Incite le public à admirer** » : En étant facile d'accès, le parc urbain national de la Rouge donne aux résidents de la région du Grand Toronto la possibilité de nouer des liens affectifs étroits avec cet endroit vraiment particulier. Il permet également aux Premières Nations de raffermir le lien qui les rattache à ce territoire qui fait partie de leur identité et de leur culture depuis des millénaires.



« **Une communauté agricole dynamique** » : Il existe dans la vallée de la Rouge une tradition agricole qui est antérieure à l'arrivée des premiers colons européens et remonte aux Premières Nations. Cette communauté agricole a grandement contribué à l'agriculture, à la vitalité et à l'économie de la région du Grand Toronto et de l'Ontario, et elle jouera un rôle déterminant dans l'avenir du parc. Travaillant de concert avec cette communauté, Parcs Canada tiendra compte de l'agriculture dans les activités visant à protéger le patrimoine naturel et culturel et à enrichir l'expérience du visiteur. Autrement dit, les agriculteurs du parc se feront proposer un plus grand nombre d'occasions à long terme qui leur permettront de renforcer leur entreprise familiale pour répondre à l'évolution des besoins alimentaires des résidents de la région du Grand Toronto.

« **Découvrir les trésors du patrimoine canadien** » :

Le parc urbain national de la Rouge donne aux résidents de la région du Grand Toronto et aux personnes venues d'ailleurs la possibilité de découvrir le réseau national des aires patrimoniales protégées. Il offre ainsi l'occasion de les émouvoir et de les rapprocher de nos magnifiques parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation, parfois assez éloignés. Dans le parc urbain national de la Rouge, ils pourront éprouver le même sentiment d'émerveillement que celui que ressentent chaque jour tant de personnes d'un bout à l'autre du pays.

Structure du plan de gestion

Les quatre grandes orientations ainsi que l'orientation que l'on prendra lors de la transition servent de soubassement au plan de gestion et indiquent la marche à suivre pour protéger et consolider le parc urbain national de la Rouge au cours de sa première décennie d'existence. Elles visent également à orienter les efforts et les ressources – les nôtres et ceux de nos nombreux partenaires et bénévoles – dans le but de concrétiser la vision à l'origine du parc. Les cinq orientations sont centrées sur les thèmes suivants :

- 1) repenser la notion d'aire patrimoniale protégée et le concept de conservation en zone urbaine et jeter des ponts entre les aires patrimoniales protégées du Canada et la ville canadienne la plus cosmopolite;
- 2) créer un parc rajeuni et stable, composé d'une mosaïque de paysages naturels conservés ou restaurés, au sein duquel le patrimoine naturel, culturel et agricole est géré de manière coordonnée;
- 3) faciliter le raffermissement des liens existants – et l'établissement de nouveaux liens – par l'expérience, l'apprentissage et le plaisir;
- 4) créer un environnement favorable aux partenariats et à la mobilisation;
- 5) faciliter la transformation de l'ancien parc de la Rouge en parc urbain national.

La première grande orientation fournit un contexte global à la gestion du parc, alors que les trois autres grandes orientations servent d'assises à la conservation, à l'expérience du visiteur et à la collaboration. Par ailleurs, l'orientation qu'on adoptera lors de la transition servira de fil directeur à la transformation de l'ancien parc de la Rouge en parc urbain national.

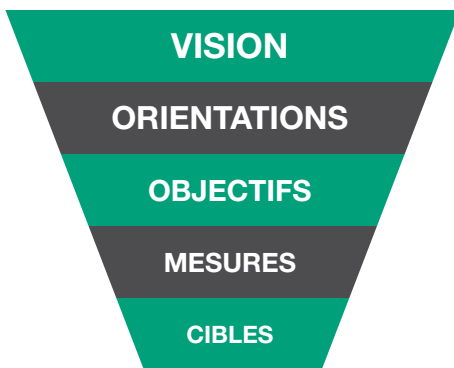
Chaque orientation comporte :

- une introduction et une description des résultats escomptés;
- les objectifs afférents qui décrivent un état souhaité à la fin des dix années d'existence du plan de gestion.



À son tour, chaque objectif comporte

- un ensemble de mesures visant à guider les gestionnaires du parc et les utilisateurs du plan;
- les cibles à atteindre qui permettront d'évaluer facilement les progrès réalisés. Sauf indication contraire, les cibles devront être atteintes d'ici 2024, soit à la fin des dix années prévues pour le plan de gestion. Les conditions de référence se rapportent à l'année 2015, sauf indication contraire.



Les orientations, les objectifs, les mesures et les cibles du plan de gestion ont été soigneusement déterminés pour permettre à Parcs Canada de remplir sa mission (protection, éducation et expérience du visiteur) en tenant compte des caractéristiques qui sont particulières au parc. De la sorte, la vision associée au parc urbain national de la Rouge fera naître un sentiment durable d'appartenance, de bien-être et d'identification chez les résidents du Grand Toronto et parmi la population canadienne.



PARTIE B : LES GRANDES ORIENTATIONS

Grande orientation n° 1 : *Une première au Canada – Repenser la notion d’aire patrimoniale protégée pour l’adapter au milieu urbain*

Réparties entre Terre-Neuve, l’île de Vancouver, le lac Érié et le cercle arctique, les aires patrimoniales protégées de Parcs Canada sont aussi nombreuses que diverses. Chacun des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation est un élément constitutif de l’identité canadienne. Notre histoire, notre culture, notre peuple – en somme, notre tissu identitaire – sont intimement liés à ces endroits, qui continuent à nous définir et à raconter notre histoire et qui ont chacun leur spécificité.

Pourtant, malgré cette incroyable diversité, le parc urbain national de la Rouge se distingue des trésors nationaux de Parcs Canada. C’est en quelque sorte le benjamin de la famille Parcs Canada : notre tout premier parc urbain national. Il constitue en ce sens une première réalisation immédiate et tangible dans le cadre du Plan de conservation national du gouvernement du Canada. Situé en plein cœur de la région du Grand Toronto, ce parc est l’instrument parfait pour progresser vers l’objectif prioritaire qui

visé à rapprocher les Canadiens de la nature. Cet avantage, combiné à la variété de ses paysages naturels, culturels et agricoles – et le nombre des personnes, des partenaires et des parties intéressées qui vivent à proximité – a fait naître l’idée de créer une toute nouvelle catégorie d’aire patrimoniale protégée. Les Canadiens pourront se réjouir de la présence de ce parc et assurer sa protection en acquérant par le fait même une meilleure appréciation du patrimoine naturel, culturel et agricole de notre pays.

Dans le cadre de la création de la catégorie de parc urbain national, il aura fallu mettre au point une nouvelle méthode de gestion. Caractérisé par une combinaison unique de ressources naturelles, culturelles et agricoles et par le fait qu’il s’agit d’un endroit habité, le parc urbain national de la Rouge présente des avantages et des défis qui n’existent pas dans le cas des autres sites gérés par l’Agence Parcs Canada.

Prenant acte de cette réalité, le nouveau modèle de gestion présenté ici aborde la notion de santé des écosystèmes sous un angle qui tient compte de l’urbanisation croissante des alentours du parc, ainsi que des fermes en exploitation, des principaux axes routiers, des voies ferrées et des couloirs de lignes électriques. En fait, le dynamique contexte urbain et agricole du parc a, de longue date, influé sur le parc et les zones avoisinantes, et il continuera de le faire. Parcs Canada ne gèrera pas le parc en vue d’atteindre un but particulier, mais bien plutôt selon une méthode adaptative cherchant à garantir la vitalité et la résilience du parc malgré les changements qui s’opèrent à l’intérieur comme à l’extérieur. La protection, la conservation et la restauration des ressources naturelles, culturelles et agricoles du parc seront les critères fondamentaux de toutes les décisions de gestion relatives au parc.



Toutefois, le plus grand avantage que comporte la nouvelle façon de concevoir la notion d'aire patrimoniale protégée dans ce contexte urbain réside dans son potentiel de collaboration. En effet, dans la mesure où tant de personnes résident à proximité ou à l'intérieur des limites du parc urbain national de la Rouge, la collaboration, en plus d'être essentielle, aura le potentiel d'attacher la population à ce parc et à son avenir comme aucun autre lieu public fédéral n'a jusqu'à présent réussi à le faire. De la personne vivant en plein cœur de Toronto au locataire de terre, tout le monde aura la possibilité de prendre part à l'atteinte des objectifs relatifs au patrimoine naturel, culturel et agricole du parc, ainsi qu'à l'expérience du visiteur. Il en résultera un brassage d'idées qui garantira la vitalité de cet endroit très particulier.

En mettant en œuvre cette orientation, Parcs Canada espère obtenir les résultats suivants :

- Faire en sorte que le parc urbain national de la Rouge contribue concrètement au Plan de conservation national du gouvernement du Canada en rapprochant la population du Grand Toronto de la nature et en leur permettant de mieux apprécier et de mieux connaître le réseau d'aires patrimoniales protégées du Canada ainsi que les activités de conservation des terres et des eaux et de restauration des écosystèmes qui s'y déroulent.
- Aborder la notion de conservation selon une optique novatrice dans le but d'améliorer la santé des écosystèmes grâce à une mosaïque dynamique et harmonieuse de paysages naturels, culturels et agricoles où des gens vivent et travaillent⁵.
- Coordonner l'agriculture avec les autres objectifs du parc de manière à faire du soutien à la communauté agricole l'une des raisons d'être du parc.



VUE GÉNÉRALE HYPOTHÉTIQUE DE LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE DU PARC – DE PETITES « VIGNETTES » EXTRAITES DE CETTE VUE GÉNÉRALE SONT INSÉRÉES DANS LES SECTIONS SUBSÉQUENTES DE LA PRÉSENTE ÉBAUCHE DU PLAN DE GESTION POUR ILLUSTRER DES ÉLÉMENTS PARTICULIERS

⁵ La catégorie d'aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui correspond le mieux au parc est la catégorie V, catégorie regroupant les aires protégées où les interactions entre les gens et la nature ont, au fil du temps, donné naissance à une aire d'un caractère particulier possédant une grande valeur sur les plans écologique, biologique, culturel et panoramique, et où la protection de l'intégrité de ces interactions est vitale à la conservation de la nature et des autres patrimoines du territoire en question.

http://www.iucn.org/fr/propos/travail/programmes/aires_protegees/categories_wcpa_french/

OBJECTIF N° 1 : Faire du parc urbain national de la Rouge une mosaïque cohésive et évolutive de paysages divers témoignant d'une expertise nationale de pointe en matière de gestion des aires patrimoniales protégées en contexte urbain.

Mesures

- Gérer le parc de manière à améliorer la santé des écosystèmes grâce à une méthode de gestion adaptative misant sur la protection des écosystèmes existants et leur restauration pour les rendre les plus résilients possible.
- Gérer le parc de manière coordonnée afin que se renforcent mutuellement les activités visant à protéger et à conserver les ressources naturelles et culturelles, à permettre aux visiteurs de vivre des expériences inoubliables et à tirer parti des occasions économiques qui s'offrent à la communauté agricole du parc.
- Gérer les terres louées à des fins commerciales, agricoles, résidentielles et de services publics conjointement avec celles que gère directement Parcs Canada, de façon à ce que les objectifs du parc puissent être atteints et coordonnés.
- Faire appel à un large éventail de bénévoles, de parties intéressées, de partenaires et de locataires pour concrétiser la vision à l'origine du parc.
- Coordonner la planification et la gestion du parc avec les administrations compétentes de cette région urbaine en forte croissance, pour faire en sorte que le parc devienne un acteur ayant une influence encore plus forte sur le dynamisme économique et social des communautés adjacentes et la santé de leur environnement, sur l'équilibre des bassins hydrographiques et, plus largement, sur la vitalité de la ceinture de verdure et de la région.
- Exploiter les occasions qui se présentent pour mettre en œuvre à long terme les grands principes du plan de gestion en respectant les principes suivants :

- chercher à tenir compte des multiples objectifs du parc de manière coordonnée au moment de prendre des décisions sur l'utilisation future des terres du parc;
- intégrer de nouvelles terres rendues disponibles afin d'améliorer la coordination des objectifs du parc en matière de santé des écosystèmes, de conservation des ressources agricoles et culturelles et d'expérience du visiteur; on pourra ainsi favoriser la restauration écologique, consolider les fermes existantes, faciliter la création de nouvelles fermes pour renforcer et diversifier le caractère agricole du parc, réutiliser de façon adaptative des éléments du patrimoine bâti à de nouvelles fins et poursuivre le développement du réseau de sentiers du parc.



Agriculture diversifiée – verger

Cibles

- Mettre en valeur les ressources naturelles, culturelles et agricoles du parc.
- Faire en sorte que le parc contribue à l'atteinte des objectifs associés plus largement au bassin hydrographique.

OBJECTIF N° 2 : Le concept de parc urbain national est reconnu et fait l'objet d'appuis enthousiastes.

Mesures

- Souligner le rôle du parc urbain national dans la réalisation des objectifs prioritaires du Plan de conservation national du gouvernement canadien qui visent à conserver les terres et des eaux du Canada, à restaurer les écosystèmes du Canada et à rapprocher les Canadiens de la nature.
- Promouvoir les caractéristiques particulières du parc qui justifient une nouvelle catégorie d'aire patrimoniale protégée, telles que
 - son contexte urbain et diversifié et la nature hétéroclite de son patrimoine naturel, culturel et agricole en constante évolution;
 - son influence majeure sur les bassins versants environnants;
 - les activités agricoles et culturelles qui s'y déroulent et son programme de conservation susceptibles de contribuer à rapprocher les Canadiens de leur patrimoine naturel, culturel et agricole, car le parc se prête à une fréquentation touristique offrant une remarquable initiation à ces domaines;
 - le milieu habité;
 - des possibilités de collaboration en matière de recherche et d'innovation avec un important groupe de partenaires représentant les Premières nations, les entreprises, les universités et la collectivité.
- Accroître la notoriété du parc et inciter les gens à le visiter et à participer à sa gestion responsable en ayant recours à un large éventail de médias pour en faire la promotion (ainsi que sa promotion croisée avec d'autres aires patrimoniales protégées de Parcs Canada) et en créant des liens avec les organismes touristiques et les autres attraits du Grand Toronto (notamment par la

participation à des salons, expositions et autres manifestations communautaires).

- Mettre en œuvre dans le parc les initiatives et programmes nationaux prioritaires (par exemple, la diversification de l'offre d'hébergement et les programmes jeunesse) et faire en sorte que le parc serve de laboratoire et de vitrine pour de nouveaux projets liés aux publics cibles et à l'image de marque de Parcs Canada.

Cibles

- En 2020, 80 pour cent des visiteurs reconnaîtront le parc urbain national de la Rouge comme un élément distinct du réseau de sites protégés de Parcs Canada.
- Le nombre de contacts virtuels avec le parc urbain national (par exemple, par l'intermédiaire du site Web de Parcs Canada, des médias sociaux et des téléchargements d'applications) aura augmenté de 40 pour cent.

OBJECTIF N° 3 : Faire en sorte que le parc urbain national de la Rouge puisse inciter la population canadienne vivant en milieu urbain à découvrir les initiatives de conservation nationales et le réseau des aires patrimoniales protégées de l'Ontario et d'ailleurs au Canada.

Mesures

- Faire connaître l'apport du parc au Plan de conservation national à d'autres initiatives de conservation du PNC qui s'appliquent au parc.
- Travailler en collaboration avec d'autres organisations, comme les Premières Nations, les municipalités, le TRCA, Parcs Ontario, les organisations non gouvernementales (ONG), les établissements d'enseignement et les autres aires patrimoniales protégées de Parcs Canada, en vue de mettre en valeur les aires patrimoniales protégées, les pratiques, les réalisations et les célébrations patrimoniales nationales (comme le 150^e anniversaire du Canada) ainsi que les commémorations.



- Jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la stratégie conçue par Parcs Canada pour sensibiliser le public citoyen par la démarche suivante :
 - inciter les résidents de la région du Grand Toronto, notamment les nouveaux arrivants, les jeunes et les jeunes familles, à visiter le parc, à participer à sa gestion responsable, à explorer d'autres aires patrimoniales protégées et à découvrir et à soutenir Parcs Canada;
 - mettre en œuvre des initiatives nationales (Xplorateurs, Campus branché, hébergement de type oTENTik⁶, etc.) afin de nouer des relations avec de nouvelles clientèles par la publicité et la publicité croisée, l'adoption d'une stratégie de marque, l'organisation de campagnes d'information et de promotion, ainsi que l'établissement de liens avec l'industrie touristique.
- Recenser les aires naturelles et les espaces verts municipaux adjacents au parc urbain national de la Rouge et s'y associer; mettre en valeur le rôle d'intermédiaire que joue le parc entre le bassin hydrographique de la Rouge et la ceinture de verdure grâce à son réseau de sentiers, aux activités qui y sont organisées, à la signalisation et aux applications multimédias.
- Faire la publicité et la promotion du parc en insistant sur le fait qu'il s'agit du tout premier parc « éducatif » de Parcs Canada, qui constitue un moyen pour les nouveaux arrivants, les citoyens et les jeunes de faire connaissance avec la nature, la culture et l'agriculture dans une « classe à ciel ouvert » en participant à des activités pratiques en plein air, comme les randonnées guidées, le camping, les visites de ferme, les ateliers, les séminaires et les camps de conservation.

Cible

- Faire en sorte que, de façon générale, 80 pour cent des visiteurs du parc aient le sentiment d'avoir appris quelque chose au sujet des aires patrimoniales protégées de l'Ontario et de l'ensemble du Canada.

Grande orientation n° 2 : *Un parc de la Rouge dynamique et cohérent – Gérer le changement pour garantir la vitalité et la résilience du parc*

Le parc urbain national de la Rouge est le résultat d'une évolution millénaire. Cette évolution est due aux changements climatiques, hydrologiques et géologiques qui se sont produits et à l'influence que ces changements ont eue sur la flore et la faune. Elle a également été causée par les différentes populations – les Amérindiens, puis les Européens – qui ont peuplé ces terres et les ont transformées selon leurs besoins, puis par l'urbanisation et même par la communauté qui a fondé l'ancien parc de la Rouge. Aujourd'hui, alors que le parc entre dans une nouvelle ère, il est fondamental de comprendre cette évolution et le rôle qu'elle a joué dans la formation du patrimoine naturel et culturel qui s'y trouve.

L'évolution naturelle a donné à ce parc ses caractéristiques géologiques qui ont permis l'existence d'un large éventail d'écosystèmes allant des rares forêts caroliniennes à la moraine d'Oak Ridges, et favorisé l'apparition d'une flore d'une grande variété. Cet assemblage de forêts, de milieux humides, de ruisseaux, de rivières, de champs et de prés

⁶ Installation d'hébergement permanente consistant en un croisement entre le chalet en A et la tente de prospecteur.

est désormais devenu un habitat pour de nombreuses espèces sauvages, dont plusieurs sont en péril. Notre compréhension de ces écosystèmes a évolué parallèlement, si bien que nous sommes maintenant mieux à même de les différencier et de déterminer leur âge, leur type et la vitesse à laquelle ils évoluent. Aujourd'hui, Parcs Canada et ses partenaires gèrent des écosystèmes de différentes échelles (allant du petit ruisseau et du terrain boisé à la mosaïque biorégionale, en passant par le bassin hydrographique) qui s'imbriquent les uns dans les autres.

Par ailleurs, les milliers d'années que l'être humain a passées sur ce territoire ont également laissé une trace indélébile. Il suffit de penser à la communauté agricole du parc. Bien qu'elle reste très attachée à ses racines européennes des XVIII^e et XIX^e siècles, cette communauté a considérablement changé ses méthodes agricoles. La gestion d'une ferme repose de plus en plus sur la technologie, les principes de durabilité et la demande des communautés urbaines qui se développent à proximité. Il est désormais admis que l'avenir de ces fermes est lié à la conservation du patrimoine naturel et culturel, à l'établissement de relations avec les visiteurs et à l'évolution des besoins des communautés avoisinantes.

La création du parc urbain national de la Rouge constitue donc la prochaine étape du processus de gestion qui vise à accompagner l'évolution de ce territoire particulier. En renouvelant et en garantissant les fonctions écologiques, la structure, le patrimoine culturel et la fertilité des sols de ce territoire, Parcs Canada fera en sorte que le parc urbain national de la Rouge demeure un habitat favorable pour la flore et la faune, serve d'assise à une agriculture à long terme et permette aux visiteurs de vivre des expériences mémorables. Cette orientation intègre les trois objectifs prioritaires du Plan de conservation national du

gouvernement du Canada en assurant la conservation et la restauration du patrimoine naturel du parc de façon à ce que la population canadienne puisse se rapprocher de la nature. En mettant en œuvre cette orientation, on vise aussi à protéger et à restaurer le patrimoine culturel du parc et à favoriser la conservation des terres agricoles, tout en incitant la communauté agricole à améliorer autant que possible la santé des écosystèmes. Tous les efforts déployés permettront également aux différentes composantes du parc de s'adapter aux facteurs de changement à l'ensemble des aspects influant sur l'évolution, comme les changements climatiques, l'urbanisation continue et la transformation des marchés agricoles. En coordonnant la gestion responsable et en y faisant participer le public, il sera possible d'assurer la pérennité des écosystèmes, de l'agriculture et du patrimoine culturel du parc urbain national de la Rouge.

Cette orientation consiste à avoir une très bonne compréhension des axes d'évolution de l'état du parc, pour être en mesure de déterminer le type d'évolution souhaitée, de l'accompagner et de la coordonner, afin de garantir l'abondance et la diversité des ressources naturelles, culturelles et agricoles. Les objectifs visent l'adoption d'une méthode de gestion adaptative qui exploite les possibilités de renforcer la cohésion du parc et tient compte de la nature qui s'y trouve, des changements qui s'opèrent à l'extérieur de ses limites et du rôle fondamental que la communauté au sens large peut jouer pour assurer l'avenir du parc. De la sorte, l'évolution qui se produira dans les années à venir pourra servir à améliorer la vitalité et la résilience du paysage terrestre et du patrimoine naturel et culturel qui donnent à ce parc une importance nationale.

En mettant en œuvre cette orientation, Parcs Canada espère obtenir les résultats suivants :



- Faire en sorte que les écosystèmes, le patrimoine culturel et les systèmes agricoles du parc présentent un haut niveau d'adaptabilité et de résilience.
- Faire en sorte que le parc contribue grandement à la valeur écologique, culturelle, économique et sociale des bassins hydrographiques et de la région où il se trouve.

OBJECTIF N° 1 : Renforcer par la conservation la vitalité et la résilience des écosystèmes et des ressources culturelles du parc.

Mesures

- Appliquer les principes et lignes directrices de l'Agence en matière de restauration écologique dans les aires naturelles protégées du Canada⁷ qui sont compatibles avec les trois principes suivants de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) :
 - Une restauration écologique *efficace* redonne sa valeur à une aire protégée
 - en améliorant la santé et la résilience des écosystèmes terrestres, riverains et aquatiques du parc, c'est-à-dire d'une mosaïque d'habitats pouvant abriter une grande variété d'espèces sauvages, de façon à faire croître le nombre des habitats indigènes sous-représentés et à protéger, améliorer et relier les aires naturelles;
 - en mettant l'accent sur la restauration des fonctions hydrologiques, la conservation de la qualité de l'eau et l'amélioration à petite échelle des habitats des espèces sauvages dans les terres agricoles des parties rurales du parc;
 - en effectuant des interventions de restauration considérées comme des « expérimentations sur le terrain » officielles pour apprendre et adapter les façons de faire.
- Une restauration écologique *efficiente* optimise les résultats tout en limitant le plus possible le temps, les ressources et les efforts nécessaires



Haies, labour suivant les courbes de niveau, petites parcelles agricoles, étangs, sentiers en couloirs naturels respectant les aménagements agricoles

- en établissant les critères et les priorités de restauration (servant à choisir et à évaluer les projets) qui permettent de coordonner l'atteinte des objectifs du parc, de créer des relations et de mobiliser le public.
- Une restauration écologique participative s'effectue en collaboration avec des partenaires et des parties intéressées, met l'accent sur la participation et améliore l'expérience du visiteur
 - en travaillant de concert avec les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, les parties intéressées et les bénévoles;
 - en mettant en œuvre les éléments du plan provisoire du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario relatif à la gestion des pêches dans la rivière Rouge de 2011 qui s'appliquent au parc.
- Protéger l'ensemble des espèces en péril dans le parc grâce à une démarche écosystémique

⁷ www.pc.gc.ca/docs/pc/guide/resteco/index_f.asp

- o qui reste conforme aux exigences juridiques et aux obligations de conservation en matière de protection et de rétablissement des espèces en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*;
 - o qui évalue, à l'échelle du parc, la situation quant à la conservation des espèces figurant sur les listes provinciale et fédérale des espèces en péril, dans le but d'établir et de mettre en œuvre les activités de conservation prioritaires⁸ et nécessaires au rétablissement des espèces en péril du parc;
 - o qui utilise des méthodes normalisées (par exemple celles mises au point par l'UICN et le Conservation Measures Partnership) pour caractériser et évaluer les menaces;
 - o qui associe, quand c'est pertinent, les communautés vivant à l'intérieur et à l'extérieur du parc au processus de rétablissement et de surveillance des espèces, ainsi qu'à celui de restauration des habitats. Plus particulièrement, cette démarche fait participer la communauté agricole à la mise en application sur les terres agricoles de pratiques de gestion bénéfiques qui garantissent la protection des espèces en péril.
- Recenser, conserver et faire connaître le patrimoine culturel du parc, comme les constructions et les ouvrages de génie civil, les sites archéologiques et les paysages culturels, mais aussi les valeurs et les traditions, ainsi que le passé et le présent des habitants
 - o en préconisant une utilisation des ressources culturelles d'une manière qui permette à la fois leur conservation à long terme et le divertissement du public, conformément aux principes de compréhension de la valeur patrimoniale, de conservation durable et d'avantages pour la

population canadienne (définis dans la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada)⁹;

- o en travaillant en étroite collaboration avec les locataires et les communautés du parc en vue d'estimer la valeur du patrimoine culturel du parc et de définir ses caractéristiques pour ensuite les intégrer aux autres objectifs relatifs au parc;
- o en établissant les priorités pour la gestion des ressources culturelles en tenant compte de l'orientation générale suivie par Parcs Canada, des thèmes historiques du parc, de sa valeur patrimoniale, de son état physique et des menaces qui pourraient l'affecter, des possibilités de réutilisation adaptative, du potentiel relatif à l'expérience du visiteur, des Autochtones et des communautés locales, ainsi que des résultats recherchés par le programme et du rendement du capital investi escompté;
- o en rédigeant, de concert avec les Premières Nations, un énoncé d'intégrité commémorative concernant le lieu historique national de la Colline-Bead qui jette les bases du processus visant à définir et à prendre en compte les besoins de conservation et le potentiel du site et à faire connaître l'histoire du Portage de Toronto.



Patrimoine bâti et sentiers intégrés à l'expérience du visiteur et au patrimoine naturel

⁸ Dans le parc, il existe des espèces en péril dans un grand nombre d'habitats, notamment dans les milieux humides, les prés, les prairies, les forêts, les terres agricoles louées et les aires de ressources culturelles.

⁹ <http://www.pc.gc.ca/fra/docs/pc/poli/grc-crm/index.aspx>

Cibles

- Améliorer la connectivité des écosystèmes aquatiques et terrestres dans le parc d'ici 2024.
- Entreprendre au moins trois activités de restauration chaque année et compléter, d'ici 2024, les programmes de restauration des écosystèmes suivants : terres agricoles, zones riveraines, aquatiques et forestières, prairies, habitats ouverts et zones humides.
- Améliorer et favoriser les conditions propices aux espèces vivant en eau froide dans les cours d'eau d'amont et plus loin.
- Recenser et protéger tous les sites archéologiques et objets culturels connus.
- Améliorer les notations de l'état du patrimoine bâti et des paysages culturels dans le parc.

OBJECTIF N° 2 : Faire émerger une communauté de locataires durable et dynamique construite sur le dialogue intercommunautaire, la viabilité économique, la diversification et la gestion environnementale responsable.

Mesures

- Favoriser la poursuite des activités agricoles actuelles dans le parc, tout en introduisant graduellement toute une gamme d'activités agricoles différentes.
- Mettre en œuvre une stratégie exhaustive de location à long terme visant à rassurer la communauté agricole du parc et à encourager l'adoption de méthodes novatrices qui soient bénéfiques à la fois à l'agriculture, au parc et à Parcs Canada.
- Dans les baux agricoles et commerciaux, définir clairement et à l'amiable les attentes afin que Parcs Canada puisse s'acquitter plus facilement de sa mission (conservation des ressources naturelles et culturelles, expérience du visiteur et éducation).



Jardin communautaire, agriculture traditionnelle et sentiers

- Établir les priorités au sujet des baux commerciaux de manière à proposer aux visiteurs et aux résidents locaux des services, des expériences et des activités éducatives qui sont en harmonie avec le caractère et la mission du parc.
- Faciliter les projets des personnes désireuses de s'installer ou de travailler dans le parc pour améliorer leur moyen de subsistance, faire naître un sentiment d'appartenance à la communauté du parc et favoriser la coordination des objectifs du parc
 - en incitant les agriculteurs à vivre dans le parc en combinant les baux résidentiels aux baux agricoles, lorsque c'est possible;
 - en reconnaissant le patrimoine culturel que représentent les familles d'agriculteurs de la région et en incitant les agriculteurs qui se sont installés récemment à s'attacher à la terre de manière similaire;
 - en collaborant avec les agriculteurs et les groupes d'agriculteurs locaux et avec les municipalités pour faire naître des occasions d'affaire à petite échelle qui soient adaptées au caractère du parc et visent à proposer aux visiteurs des services ou des activités éducatives;
 - en permettant d'utiliser certaines unités résidentielles à des fins commerciales du type « artisanat familial ».

- Faire la promotion d'une agriculture durable et souple dans le parc
 - en collaborant avec les agriculteurs, les parties intéressées et les partenaires par l'intermédiaire du plan de paysage rural pour déterminer comment faire émerger, dans le parc urbain national de la Rouge, une communauté agricole saine et pérenne qui soit compatible avec les objectifs du parc en matière d'agriculture, de conservation du patrimoine naturel et culturel et d'expérience du visiteur;
 - en favorisant l'émergence d'une agriculture diversifiée et d'occasions agrotouristiques connexes grâce à des modèles agricoles axés sur la communauté (programmes d'aide à la création d'entreprises, agriculture et jardins communautaires, etc.) quand des terres deviennent disponibles.
- Adopter, sur les terres agricoles du parc, des pratiques de gestion bénéfiques¹⁰
 - en rendant obligatoire, dans le cas des nouveaux baux, l'élaboration de plans visant à garantir la mise en œuvre, à l'échelle de la ferme, du plan de conservation du paysage rural et en coordonnant l'exploitation agricole avec les pratiques de gestion bénéfiques, les activités d'amélioration des écosystèmes et les autres objectifs du parc;
 - en apportant un soutien en nature, comme une aide au personnel, en donnant la possibilité de consulter des experts en dehors de la communauté et en incitant les agriculteurs du parc à participer à des programmes de subventions proposés par des tiers;
 - en faisant la promotion de la recherche et des innovations en matière d'agriculture dans le parc.

Cibles

- Diversifier les exploitations agricoles, la superficie des fermes et les cultures dans le parc.
- Veiller à ce que toutes les terres pour lesquelles il existe un bail agricole soient effectivement cultivées, selon des pratiques de gestion bénéfiques.
- S'assurer qu'au moins une ferme incubatrice ou une exploitation agricole communautaire soit créée d'ici 2017.

OBJECTIF N° 3 : Adopter une méthode de gestion souple et dynamique qui facilite la prise de décisions éclairées en vue d'améliorer la vitalité et la résilience des ressources naturelles, culturelles et agricoles du parc.

Mesures

- Continuellement mettre à jour et tirer profit de la solide base d'information constituée par les précédentes administrations du parc.
- Mettre sur pied, pour les ressources naturelles, culturelles et agricoles, un programme de suivi et d'information
 - qui utilise des indicateurs, des mesures de ces indicateurs, des seuils et des cibles;
 - qui tient compte des connaissances du milieu scientifique et de la communauté, fait place aux différents types de savoir et d'apprentissage et associe les diverses communautés (Premières Nations, communauté agricole, visiteurs et bénévoles) au processus de surveillance des ressources naturelles, culturelles et agricoles du parc;

¹⁰ Les pratiques de gestion bénéfiques sont des activités agricoles scientifiquement conçues pour réduire le plus possible les effets négatifs sur l'environnement, comme le ruissellement des sédiments et des éléments nutritifs dans les plans d'eau. *Watershed Evaluation of Beneficial Management Practices (WEBs): South Nation, Ontario*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, janvier 2008, <https://archive.org/details/watershedevaluat10314cana>



- o qui permet d'évaluer la situation et les tendances quant à la conservation des ressources naturelles et l'efficacité des mesures de gestion (p. ex., restauration de la végétation indigène, objectifs liés à la couverture riveraine, qualité de l'eau, conservation des sols, connectivité des paysages);
 - o qui fait un suivi et informe sur les ressources culturelles ayant un intérêt historique national ou une quelconque valeur patrimoniale (constructions et ouvrages de génie civil, paysages culturels, sites et objets archéologiques, etc.);
 - o qui fait un suivi et informe sur la mise en œuvre et l'efficacité de la stratégie de location du parc, y compris sur l'expérience du visiteur et l'apport des terres agricoles sur le plan écologique (p. ex., pratiques de gestion bénéfiques);
 - o qui permet d'évaluer l'intensité et l'efficacité de la participation du public aux activités de surveillance, de conservation, de restauration et de gestion responsable des ressources naturelles et culturelles.
- Élaborer, conjointement avec les locataires, les parties intéressées et les partenaires, un plan de paysage rural permettant de comprendre et d'orienter l'intégration dynamique de la nature, de la culture et de l'agriculture dans les parties du parc où l'agriculture prédomine. Le plan doit prendre acte que la valeur patrimoniale du parc dérive en partie du fait qu'il a été habité de façon continue et de l'évolution qui en a résulté avec le temps¹¹.
 - Veiller à ce que le parc contribue à l'atteinte des objectifs des autres ordres de gouvernement concernant les bassins hydrographiques et les écosystèmes régionaux
 - o en fixant des objectifs pour le parc qui tiennent compte des bassins hydrographiques et des projets régionaux et en facilitant l'atteinte de ces objectifs à l'aide de programmes de restauration écologique¹²;
 - o en facilitant les activités du TRCA et des autres organismes régionaux de suivi de la santé des écosystèmes dans le parc (p. ex., qualité de l'eau);
 - o en faisant en sorte que les protocoles de surveillance du parc de Parcs Canada soient adoptés par d'autres organismes comme le TRCA et les ministères des Richesses naturelles et de l'Environnement de l'Ontario.
- Évaluer les propositions d'activités, d'installations, d'utilisation de terres, d'ententes à long terme et d'autres interventions nécessaires à l'atteinte des objectifs du parc, à l'aide d'un cadre d'évaluation des activités (voir encadré) étayé par des données sur le parc, des renseignements sur la surveillance, des estimations sur la gestion des ressources culturelles et des évaluations environnementales.

Cibles

- Faire en sorte que le processus décisionnel relatif à la gestion du parc d'ici 2017 se fonde sur tous les outils de suivi, d'évaluation et d'information.
- Veiller à ce que le processus de suivi serve à déterminer l'état et l'évolution du parc dans les cinq ans suivant la création du parc.

¹¹ Se reporter à l'objectif de transition n° 3 de la partie C pour obtenir de plus amples renseignements.

¹² Au moment où le plan de gestion a été approuvé, cela englobait les programmes suivants : le *Greenbelt Natural Heritage System*, la *Terrestrial Natural Heritage System Strategy* du TRCA, le *Rouge River Watershed Plan*, le *Fisheries Management Plan for Rouge River*, le *Watershed Plan for Duffins and Carruthers Creek* et le *Petticoat Creek Watershed Action Plan*.

Les critères suivants orienteront l'application du cadre d'évaluation des activités :

Respecter le cachet particulier de la Rouge en reconnaissant le caractère unique des ressources naturelles et culturelles du parc et de sa dynamique communauté agricole.

Respecter les objectifs de protection des ressources naturelles et culturelles en veillant

- à contribuer à l'atteinte de plus d'un objectif du plan;
- à respecter et appuyer l'orientation du plan de gestion;
- à demeurer conforme à la mission de Parcs Canada (protection, éducation et expérience du visiteur);
- à respecter les politiques provinciales.

Offrir des occasions de vivre des expériences mémorables qui sont sans danger et stimulantes et contribuent à favoriser l'émergence d'un fort sentiment d'attachement aux paysages naturels, culturels et agricoles du parc et, plus généralement, aux aires patrimoniales protégées.

Promouvoir la compréhension et l'appréciation du public à l'égard des aires patrimoniales protégées et lui donner envie de prendre une part active à leur gestion responsable.

Mettre en valeur et impliquer les collectivités locales et les Premières Nations en les aidant à formuler des propositions d'activités pour le parc et à participer aux consultations sur les décisions importantes le concernant.

Grande orientation n° 3 : *Appartenance et pertinence – Créer un attachement affectif et un lien physique au parc*

Les Canadiens entretiennent des liens profonds et essentiels non seulement les uns avec les autres, mais également avec les paysages et le patrimoine de leur pays, aussi vastes que diversifiés. Ces liens unissent la population canadienne à son patrimoine permettent de cultiver une appartenance et contribuent à forger un sentiment identitaire ainsi qu'une fierté nationale.

Parcs Canada joue un rôle important dans la promotion de ces liens grâce à son réseau de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation. Ce sont des endroits autour desquels se rassemble le peuple canadien et où il retrouve son identité; des endroits intimement liés à notre histoire, à notre essence et à la fierté d'être canadien.

Le parc urbain national de la Rouge permettra à la population canadienne de développer un attachement affectif et un lien physique avec son patrimoine naturel et culturel comme jamais auparavant en plein cœur de la plus grande région métropolitaine du Canada. Le parc a donc un rôle important à jouer dans la réalisation de l'objectif prioritaire du Plan de conservation national du gouvernement du Canada qui vise à *rapprocher les Canadiens de la nature*. La population importante et diversifiée du Grand Toronto pourrait éventuellement contribuer à accroître la fréquentation du réseau d'aires patrimoniales protégées de Parcs



Canada et participer à sa gestion responsable, contribuant en cela à faire progresser les deux autres objectifs prioritaires du Plan de conservation national, portant sur la conservation des terres et des eaux et la restauration des écosystèmes du Canada. La création du parc urbain national de la Rouge se révèle ainsi être bien plus qu'une simple opportunité pour les individus, les familles, les communautés et les visiteurs de la région du Grand Toronto de découvrir cet endroit particulier. C'est également l'occasion pour eux de découvrir l'ensemble des aires patrimoniales protégées du Canada d'une manière totalement novatrice, que ce soit en personne ou « virtuellement ».

L'Agence Parcs Canada s'est donné pour mission de garantir que tous les visiteurs du parc urbain national de la Rouge pourront explorer le parc dans ses moindres recoins et profiter au maximum de tout ce qu'il offre, quels que soient leur provenance, leurs moyens financiers leur état de santé ou leur condition physique. Outre le recours à la technologie, plusieurs autres démarches novatrices permettront de tisser avec ce parc des liens affectifs dont les répercussions seront perceptibles bien au-delà de ses limites. Ces démarches devraient permettre de mieux faire connaître ses nombreux atouts auprès du public, mais aussi de générer un puissant soutien qui agira en faveur de la gestion responsable du parc et sera le garant de son avenir. Nous espérons qu'en favorisant cet attachement et en incitant la population à s'investir dans la protection de cet espace, des milliers de résidents de la région du Grand Toronto se lanceront à la découverte du parc urbain national de la Rouge et poursuivront leur exploration avec les merveilles naturelles, les sites historiques et le patrimoine commun qui définissent les Canadiens et les unissent à leur pays.

D'autres liens importants doivent être établis pour garantir la pérennité du dernier – né de la famille de Parcs Canada. En rétablissant les liens écologiques et les sentiers qui, pendant des millénaires, ont permis la migration de la faune, de la flore et des personnes entre le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges, nous contribuerons à garantir la vitalité du parc pour aujourd'hui et pour demain. Le parc comporte un potentiel certain en matière d'expérience du visiteur, d'apprentissage et de gestion responsable, un potentiel qui permettra de mieux comprendre l'évolution de notre relation avec les paysages du parc, depuis son occupation par les Premières Nations jusqu'à aujourd'hui. Cette connaissance permettra d'approfondir l'attachement affectif ressenti par les visiteurs vis-à-vis du parc urbain national de la Rouge, ce qui se traduira par un retour des visiteurs et la création de liens solides entre eux et par la naissance d'une nouvelle génération de responsables qui préserveront le parc. Une fois cet attachement formé, les possibilités qui s'offriront au parc, à la région du Grand Toronto ainsi qu'à tous les autres trésors du patrimoine canadien seront pratiquement infinies.

En mettant en œuvre cette orientation, Parcs Canada espère obtenir les résultats suivants :

- Créer un lien affectif entre le parc urbain national de la Rouge et la majorité de ses visiteurs.
- Faire en sorte que les marchés ciblés par l'Agence Parcs Canada (par exemple les jeunes et les nouveaux arrivants) deviennent une part croissante des visiteurs du parc et du public visé par les activités de sensibilisation.
- S'assurer que les liens écologiques et les sentiers facilitent le déplacement de la vie sauvage et des visiteurs entre le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges.



OBJECTIF N° 1 : Faire en sorte que les visiteurs, le public visé par les activités de sensibilisation et les parties intéressées de la région du Grand Toronto et d'ailleurs développent un attachement profond à l'égard du parc.

Mesures

- Mettre à profit la recherche en sciences sociales pour améliorer notre connaissance des visiteurs du parc et du public visé par les activités de sensibilisation, en nous concentrant notamment sur la région du Grand Toronto et le public ciblé (par exemple les jeunes et les nouveaux arrivants), afin d'atteindre les objectifs suivants :
 - soutenir le parc en tant qu'élément principal dans la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation en milieu urbain de Parcs Canada;
 - déterminer les expériences qui, tout en respectant l'essence même du parc, seraient susceptibles de séduire aussi bien les visiteurs actuels que les visiteurs potentiels;
 - faire naître au sein de la population canadienne un sentiment d'attachement vis-à-vis du parc et du réseau national d'aires patrimoniales protégées.
- Recenser les principaux organismes qui jouissent d'une influence certaine auprès des marchés prioritaires et du public que l'on cherche à sensibiliser dans la région du Grand Toronto et collaborer avec eux.
- Faire en sorte que toutes les étapes du cycle de visite (manifestation d'un intérêt, planification, déplacement, arrivée, visite, départ et souvenir) soient abordées dans les différents services offerts à l'intérieur même du parc, dans les activités de sensibilisation ainsi que dans les interactions de Parcs Canada avec les visiteurs actuels et potentiels.

- Explorer sans relâche l'utilisation de nouvelles technologies susceptibles de permettre aux Canadiens — et notamment aux jeunes — de découvrir le parc aussi bien à distance qu'en personne, de partager leurs expériences, leurs histoires et leurs échanges avec Parcs Canada et avec les autres visiteurs et de participer à la gestion responsable du parc.
- Explorer la possibilité d'offrir des services multilingues aux visiteurs du parc ainsi qu'au public visé par les activités de sensibilisation, autant que faire se peut.

Cibles

- Faire en sorte que, de façon générale, 60 pour cent des visiteurs estiment avoir appris des choses sur le patrimoine naturel, culturel ou agricole du parc urbain national de la Rouge.
- Augmenter le nombre de visites au parc.
- Augmenter de 40 pour cent le nombre de contacts virtuels avec le parc urbain national de la Rouge (notamment par l'intermédiaire du site Web de Parcs Canada ou grâce aux médias sociaux et au téléchargement d'applications).
- Augmenter le nombre d'activités et de programmes organisés sur le site et hors site auxquels participent les jeunes, les nouveaux arrivants et les résidents de la région du Grand Toronto.

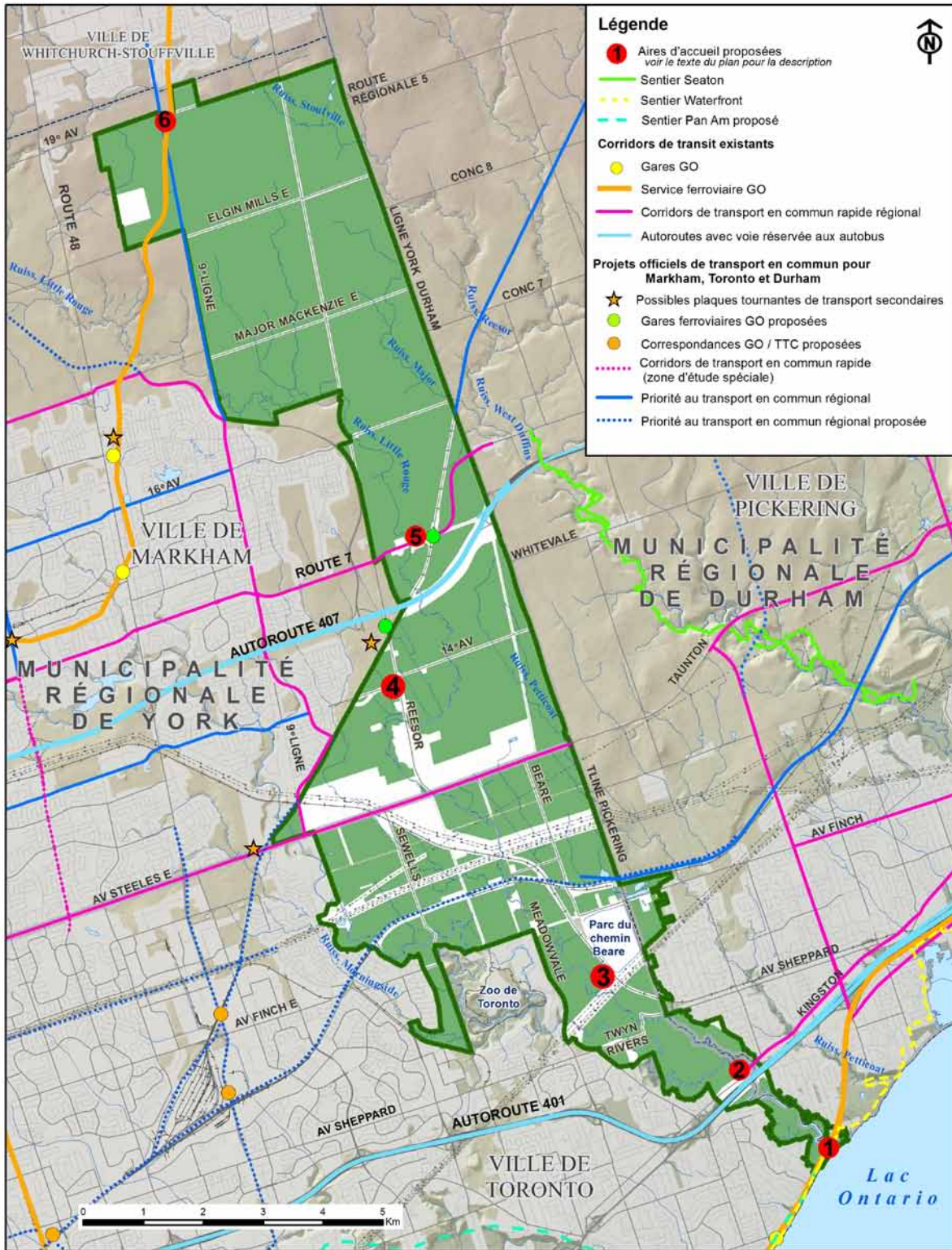


OBJECTIF N° 2 : Veiller à ce que les visiteurs reçoivent un accueil chaleureux dès leur arrivée dans les aires prévues à cette fin et à ce que celles-ci soient accessibles par différents modes de transport.

Mesures (voir la carte 4)

- Travailler main dans la main avec nos partenaires pour soutenir la mise en place de moyens de transport permettant de se rendre facilement au parc depuis les communautés locales de Toronto, de Pickering et de Markham, mais aussi depuis les aires naturelles affiliées, depuis le zoo de Toronto et le parc du chemin Beare ainsi que depuis d'autres secteurs de la région du Grand Toronto, par les moyens suivants :
 - o indications routières et applications mobiles gratuites de recherche d'itinéraires;
 - o réseau de transport en commun, de pistes cyclables, de sentiers et de navettes reliant les différentes aires d'accueil du parc;
 - o possibilité de covoiturage offerte dans les aires de stationnement du parc urbain national de la Rouge.





CARTE 4 : Accès et accueil au parc

- Créer un sentiment de bienvenue dès l'arrivée au parc, grâce à un réseau « d'aires d'accueil » faisant office de point de départ pour la découverte du parc et donnant accès au réseau de transport en commun, aux sentiers de randonnées, à de courts parcours d'interprétation et à des services d'assistance et d'interprétation.
 - o Dans les **aires d'accueil principales**, les visiteurs auront accès au personnel et aux bénévoles de Parcs Canada ainsi qu'à des moyens d'interprétation, et pourront réserver des activités. Ces espaces représentent un bien communautaire essentiel.



Aire d'accueil (stationnement/aire de débarquement d'autobus, point de départ de sentier/orientation, abri de pique-nique, parcours d'interprétation, petit amphithéâtre, toilettes)

3 Entre le zoo de Toronto et le parc du chemin Beare :

- Étudier la possibilité évoquée par la Ville de Toronto pour une installation polyvalente partagée conjointement avec le zoo de Toronto qui pourrait servir à des représentations théâtrales, des expositions multimédia, des activités de formation et des réunions et rassemblements et qui abriterait aussi des bureaux et des entrepôts. (Ce projet serait soumis à un concours d'architecture respectueux de l'environnement et à la participation de la collectivité en ce qui a trait à la conception et la programmation.)

4 Parc commémoratif Bob Hunter/Cedar Grove :

- Est relié au parc et à son réseau de sentiers grâce aux investissements dans les sentiers et aires de stationnement;
- Comporte un espace de rassemblement potentiel ainsi qu'un point d'accès à la ville de Markham (plateforme secondaire de transport en commun de Markham, par exemple);
- Offre des correspondances vers les lieux de programmation et de services aux visiteurs de Cedar Grove (cidrerie Lapps ou services alimentaires, par exemple) et de Cedarena (programmation d'hiver, par exemple).

o Aires d'accueil secondaires, du sud au nord :

- 1 Plage : porte d'entrée sud du parc, point de départ des sentiers nautiques, bâtiment refait, restauration du marais.
 - 2 Camping : bâtiments refaits, structures de camping permanentes (tentes oTENTik), rampe de mise à l'eau des kayaks ou canots, interprétation du lieu historique national de la Colline-Bead.
 - 5 Locust Hill : future plateforme du réseau GO en direction du parc et du réseau de sentiers, avec réutilisation adaptative des bâtiments existants, pleins feux sur l'aspect agricole, utilisation possible de la zone située au nord de la route 7 à proximité des limites est du parc pour des activités ou le camping en groupe.
 - 6 Zone nord : plateforme axée sur l'agriculture faisant office de point d'accès à Stouffville, comportant un marché agricole, un centre d'interprétation du patrimoine agricole du parc et l'aire d'accueil privilégiée pour les randonneurs à cheval.
- Développer l'esprit du parc et affermir son identité par différents moyens, notamment grâce aux tracés des limites et à la signalisation, ainsi qu'en plantant des arbres le long des allées dans les paysages ruraux et en ayant recours à des moyens virtuels (tels que des GPS).

Cibles

- Augmenter la proportion des visiteurs du parc arrivant au parc et explorant les lieux autrement qu'en voiture.
- Faire en sorte que, de façon générale, 90 pour cent des visiteurs soient satisfaits des différents moyens d'accès au parc.
- Augmenter le nombre de visiteurs entrant dans le parc par les aires d'accueil.
- Faire en sorte que 90 pour cent des visiteurs soient satisfaits des aires d'accueil.
- Faire en sorte que, de façon générale, 90 pour cent des visiteurs soient satisfaits des indications d'orientation pour se rendre dans le parc ainsi qu'à l'intérieur de celui-ci.

OBJECTIF N° 3 : Mettre en place une gamme d'activités et d'expériences évolutives et diversifiées qui permettent aux visiteurs de développer un attachement personnel à l'égard du parc dans un environnement sûr.


Mesures

- Conserver ou enrichir les activités existantes, telles que la marche, la randonnée, le camping, la balade en canot ou en kayak, l'observation des oiseaux, la natation, la pêche, l'interprétation, l'observation ou la photographie de la nature, le ski de fond, la randonnée à raquettes et la promenade avec un chien en laisse.
- Évaluer le potentiel et mettre en place des activités comme le cyclisme, le vélo tout terrain, la géocachette et l'équitation dans des zones précises du parc et étudier de nouvelles activités récréatives à l'aide du cadre d'évaluation décrit dans le premier objectif de l'orientation n° 2.

- Veiller à ce que les produits et services offerts aux visiteurs répondent à un vaste éventail de besoins physiques et autres défis en matière d'accessibilité et qu'ils soient présents partout dans le parc.
- Favoriser la mise en place d'un éventail plus complet d'activités de groupe dans le respect des objectifs du parc, en favorisant notamment le développement d'un sentiment d'attachement à l'égard du parc chez les jeunes et les nouveaux arrivants
 - en encourageant les échanges culturels par l'intermédiaire d'activités telles que des événements artistiques, culturels et musicaux (par exemple, des concerts « silencieux »)¹³, des activités caritatives ou des réunions d'entreprise, des fêtes saisonnières, des pique-niques de groupe et des cérémonies de citoyenneté;
 - en tissant des liens avec la nature au moyen d'activités telles que la gestion environnementale responsable, la restauration d'écosystèmes et la surveillance (par exemple le Bioblitz¹⁴);
 - en suscitant l'intérêt pour la production d'aliments au moyen d'activités telles que des marchés agricoles extérieurs, des visites de ferme, des festivals et des ateliers en extérieur;
 - en mettant à profit les aires d'accueil du parc, ainsi que les espaces adaptés aux rassemblements de personnes et à la tenue d'événements, comme la zone Woodlands et l'ancienne pente de ski de Twyn Rivers.
- Augmenter la capacité d'hébergement
 - en réaménageant les installations du camping Glen Rouge afin d'en faciliter l'accès aux personnes handicapées;

¹³ Dans les concerts silencieux, la musique est diffusée par voie électronique et ne peut être entendue qu'au moyen d'un casque d'écoute.

¹⁴ Le Bioblitz est un événement visant à dresser un relevé biologique complet dans le cadre duquel des bénévoles s'efforcent de répertorier toutes les espèces de faune et de flore dans une zone donnée.

- o en utilisant le programme d'initiation au camping de Parcs Canada et en mettant en place un hébergement dans des tentes oTENTik;
 - o en établissant un espace de camping à l'extrémité nord du parc, en collaboration avec la ville de Markham;
 - o en étudiant la possibilité d'utiliser des zones de camping plus reculées, telles que les espaces de camping sur les chemins de randonnée ainsi que les autres installations d'hébergement situées le long du réseau de sentiers, de sorte à encourager les visites du parc sur plusieurs jours;
 - o en favorisant les expériences proposées par des tiers, telles que les séjours à la ferme ou en chambre d'hôtes;
 - o en encourageant la fourniture par un tiers d'installations d'hébergement dans des secteurs situés près du parc, comme Cedar Grove et Locust Hill.
- Encadrer la programmation axée sur l'histoire en utilisant les thèmes suivants : présence des Premières Nations, arrivée des colons d'origine européenne, corridors et infrastructures de transport, urbanisation et suburbanisation, émergence de l'environnementalisme, activités récréatives, nourriture et évolution du paysage du parc au cours de ces différentes périodes.
 - Offrir des activités traditionnelles et éducatives novatrices capables de susciter l'intérêt de nombreux résidents urbains (ateliers sur la gestion responsable du parc, la restauration, la surveillance, l'agriculture et l'alimentation) en collaborant notamment avec les établissements d'enseignement, les organisations non gouvernementales ainsi que les locataires et les bénévoles du parc.
 - Faire du musée Markham l'un des musées d'histoire du parc urbain national et fonder d'autres musées historiques, si nécessaire, dans les villes de Toronto, de Pickering et de Whitchurch-Stouffville.
- Faire en sorte de susciter l'intérêt des visiteurs et de la collectivité locale pour la communauté agricole du parc et de les encourager à découvrir et à célébrer l'agriculture, les produits locaux et le patrimoine agricole du parc grâce à des installations, des programmes éducatifs et des activités agrotouristiques, notamment
 - o en mettant en oeuvre un programme permettant la vente localement et aux visiteurs de produits cultivés dans le parc;
 - o en incitant la collectivité locale à participer à la culture des aliments (les cultures nouvelles par exemple) et en facilitant la gestion responsable des ressources agricoles du parc au moyen d'initiatives telles qu'une agriculture communautaire, des fermes incubatrices, des jardins communautaires et le bénévolat;
 - o en facilitant la distribution de nourriture dans les quartiers à faibles revenus;
 - o en encourageant les agriculteurs à proposer des activités éducatives aux visiteurs, telles que des ateliers, de l'encadrement ou du bénévolat;
 - o en encourageant la consommation de produits locaux lors des activités et événements auxquels participent les visiteurs du parc;
 - o en explorant la possibilité d'organiser un ou plusieurs marchés agricoles dans le parc. Plusieurs lieux seraient ainsi envisageables : le bâtiment de la cidrerie Lapps, sur la route Reesor, à Cedar Grove, l'espace communautaire situé à l'est de Locust Hill ou une aire d'accueil.
 - Planifier une formation sur la sécurité des visiteurs et la prévention des accidents pour le personnel et les bénévoles afin de promouvoir des expériences sans danger pour les visiteurs et respectueuses des ressources du parc et des expériences des autres visiteurs.
- 

Cibles

- Faire en sorte que, de façon générale, 60 pour cent des visiteurs estiment avoir appris des choses sur le patrimoine naturel, culturel ou agricole du parc urbain national de la Rouge.
- Faire en sorte que, de façon générale, 90 pour cent des visiteurs déclarent avoir apprécié leur visite.
- Augmenter progressivement le nombre d'installations et l'offre d'hébergement aux visiteurs du parc.
- Faire en sorte que, de façon générale, 85 pour cent des visiteurs déclarent que le parc est important pour eux.
- Augmenter le nombre de fermes qui participent à la vente directe de produits agricoles aux marchés locaux.
- Réduire graduellement le nombre d'accidents et d'incidents notables par rapport au nombre de visiteurs au cours des cinq prochaines années.

OBJECTIF N° 4 : Faire en sorte que les utilisateurs du parc, quelles que soient leur provenance et leurs aptitudes, puissent se déplacer facilement grâce à un réseau bien conçu proposant différents modes de déplacement.

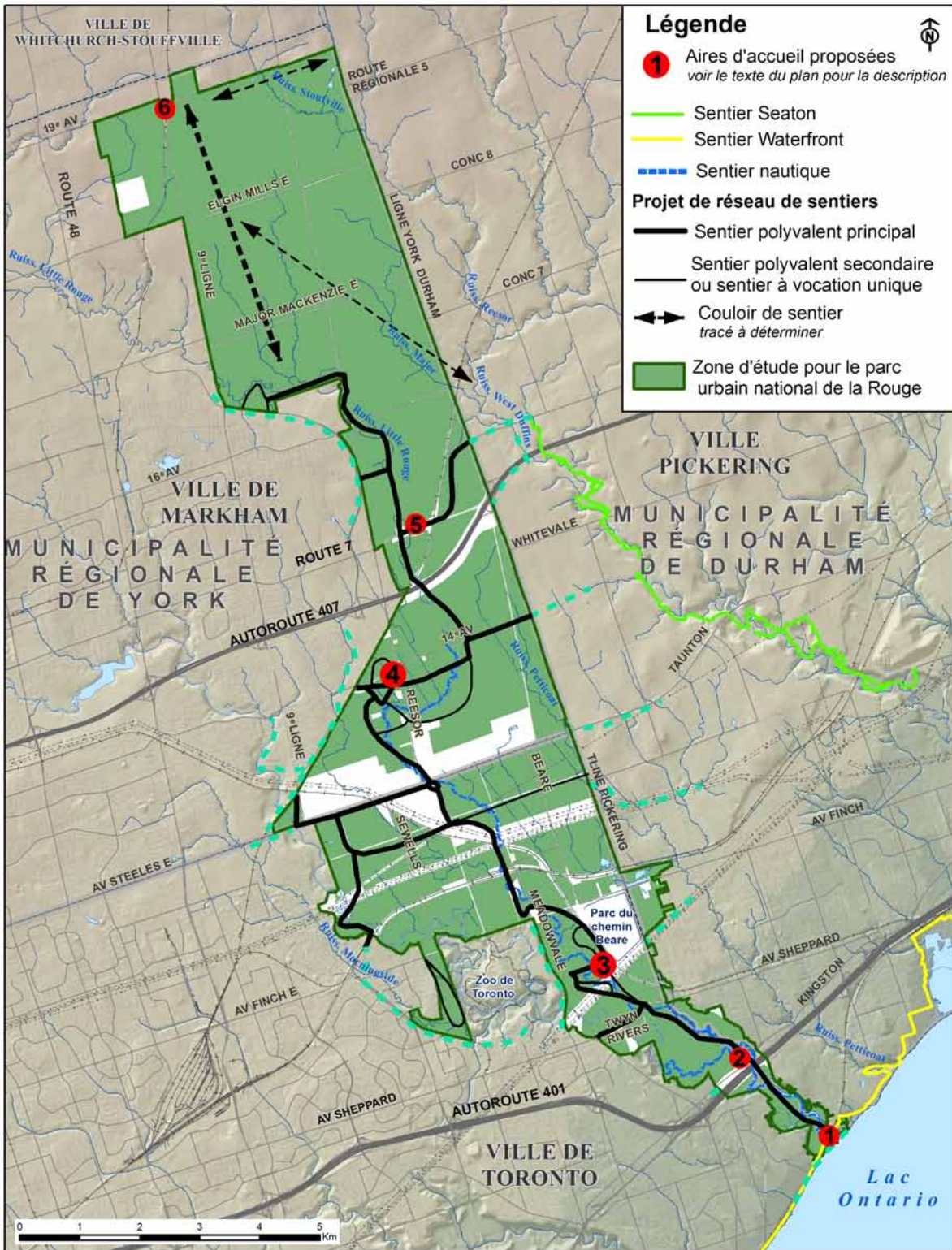
Mesures (voir la carte 5)

- Étudier la faisabilité et l'utilité d'une navette circulant entre les différentes zones du parc (comme les aires d'accueil), avec des correspondances vers les plateformes de transport en commun (comme les stations de métro ou les gares de train du réseau GO). Étudier également la possibilité de mettre en place un programme de vélo communautaire.
- Relier les aires d'accueil et de stationnement, les stations de transport en commun, les hameaux de Cedar Grove et Locust Hill et les sentiers et pistes cyclables qui sortent des limites du parc de façon à créer un réseau qui incitera

les visiteurs aussi bien aguerris que néophytes à s'aventurer dans les zones clés pour l'expérience du visiteur, notamment celles ayant une importance naturelle ou culturelle et offrant des horizons à découvrir.

- Utiliser le réseau de sentiers pour atteindre des objectifs relatifs au patrimoine naturel et culturel contribuant à susciter l'intérêt des visiteurs pour le parc
 - en intégrant, en interprétant et en mettant en valeur le patrimoine bâti et les paysages culturels dans le réseau de sentiers, en référençant, par exemple, les voies de circulation des Premières Nations et la gestion passée de cette région, l'utilisation qui en a été faite par les premiers colons européens et l'adaptation des sentiers du secteur de la Rouge;
 - en facilitant l'accès aux entreprises commerciales installées dans le parc dont l'activité est axée sur le visiteur;
 - en mettant au point des visites autoguidées adaptées à différents modes de déplacement et utilisant aussi bien des supports traditionnels que numériques.
- Appliquer les normes de Parcs Canada en matière de conception et de gestion ainsi que les pratiques exemplaires de l'industrie pour garantir l'utilisation durable des sentiers et la protection des ressources naturelles et culturelles et sensibiliser les visiteurs en la matière, tout en veillant à ce que ceux-ci puissent jouir de ces ressources
 - en utilisant le système de classification des sentiers de Parcs Canada pour créer un réseau diversifié (des sentiers asphaltés jusqu'aux sentiers à surface naturelle) présentant différents niveaux de difficulté, répondant aux besoins de différents groupes d'utilisateurs, permettant une exploitation durable toute l'année et se prêtant à diverses utilisations;





CARTE 5 : Projet de réseau de sentiers pour le parc

- o en offrant de l'information claire et concise sur les sentiers par l'utilisation de la marque de Parcs Canada, de sa signalisation (orientation, points de départ des sentiers, présentation, sécurité du visiteur, interprétation), de ses cartes, de ses applications mobiles, de son site Web et de ses aires d'accueil;
- o en répondant aux besoins des divers randonneurs grâce à une conception appropriée des installations (aires de stationnement, toilettes, aires de pique-nique, abris contre le soleil ou la pluie, etc.);
- o en améliorant la sécurité des croisements entre les routes et les sentiers (comme le croisement avec la promenade Twyn Rivers).
- Faciliter la collaboration pour le développement d'un système de transport durable pour les utilisateurs du parc
 - o en créant des partenariats pour faciliter l'intégration des divers réseaux de transport auxquels ont accès les utilisateurs du parc, pour créer, améliorer, entretenir et gérer le réseau de sentiers et pour contribuer à la planification des programmes éducatifs dans ces réseaux;
 - o en collaborant avec les groupes de travail sur les activités du parc et les expériences offertes afin de faciliter l'encadrement des déplacements des visiteurs au sein du parc (gestion des sentiers, par exemple, ou accessibilité aux personnes handicapées et déplacement des machines agricoles);
 - o en collaborant avec le Sentier transcanadien et la Fiducie de régénération du secteur riverain, afin de maximiser synergie avec les réseaux de sentiers de ces deux entités;
 - o en collaborant avec la communauté agricole du parc pour déterminer les améliorations à apporter aux pratiques agricoles en ce qui a trait aux modalités de transport et d'accès.

Cibles

- Faire en sorte que, de façon générale, 90 pour cent des visiteurs se disent satisfaits de la diversité des moyens de déplacements offerts dans le parc.
- Faire en sorte que, de façon générale, 90 pour cent des visiteurs se disent satisfaits de leur expérience des sentiers.

OBJECTIF N° 5 : faire en sorte que l'expérience du visiteur soit enrichie par un réseau de sentiers qui favorise la connectivité et la santé des écosystèmes, la conservation du patrimoine culturel et la production agricole du parc.

Mesures

- Collaborer à différentes échelles (spatiale, fonctionnelle et temporelle) en vue de former une mosaïque d'écosystèmes plus continue, plus diversifiée et plus fonctionnelle où il y aura connectivité à l'échelle des écosystèmes locaux, des sous-bassins et des bassins hydrographiques, ainsi qu'à l'échelle biorégionale entre le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges.



Sentiers tracés en fonction des couloirs et des zones tampons naturelles ainsi que des aménagements agricoles et offrant des expériences intéressantes aux visiteurs

- Améliorer la connectivité des écosystèmes à l'échelle bio-régionale entre le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges
 - en utilisant une approche axée sur une mosaïque paysagère incorporant divers types et modes d'utilisation des terres pour intégrer les objectifs en matière d'écosystème et de réseau de sentiers qui renforcent la liaison entre la moraine d'Oak Ridges et le lac Ontario;
 - en collaborant avec la province de l'Ontario, d'autres ministères du gouvernement fédéral, le TRCA et les administrations municipales pour élaborer des options de renforcement de la connectivité, tout en tenant compte des objectifs en matière d'écosystème et de réseau de sentiers, du rendement des écosystèmes et de la facilité de mise en œuvre et en reconnaissant les zones naturelles et espaces verts urbains situés au-delà des limites du parc et en s'y associant pour faciliter ce renforcement;
 - en recensant la gamme des activités compatibles et durables, tout en prenant en compte les différentes échelles de la mosaïque paysagère pour recenser les zones tampons, les aires agricoles, les sentiers et les possibilités offertes aux visiteurs;
 - en mettant au point des méthodes de mise en œuvre axées sur la participation des parties intéressées locales, des partenaires et de la communauté agricole du parc dans l'optimisation de la protection et de la restauration du parc.
- Concevoir le réseau de sentiers de façon à encadrer les comportements des visiteurs à l'intérieur ou à proximité des aires présentant une valeur patrimoniale naturelle et culturelle, à réduire l'empreinte globale des sentiers dans le parc et à soutenir la restauration et la connectivité des écosystèmes ainsi que la conservation des ressources culturelles.

- Intégrer des sentiers nautiques dans la rivière Rouge et le ruisseau Little Rouge, le cas échéant.



Sentier nautique et milieu humide

- Utiliser le réseau de sentiers comme principale méthode de découverte du parc, grâce à l'interprétation des ressources naturelles, culturelles et agricoles, mais aussi à des activités pratiques telles que l'entretien des sentiers et la restauration des écosystèmes des sentiers.



Milieu humide et promenade d'interprétation

- Adopter des méthodes de mise en œuvre qui feront en sorte que les parties intéressées locales, les partenaires et la communauté agricole du parc auront leur mot à dire, premièrement, sur la coordination du développement du réseau de sentiers en fonction des besoins agricoles et du renforcement de la connectivité des écosystèmes, mais aussi et, deuxièmement, sur le soutien au développement et l'utilisation durables des sentiers.

Cible

- Réaliser des progrès tangibles en matière de conservation avec la mise en place du réseau de sentiers.

Grande orientation n° 4 : *La collaboration, clé de la réussite – Entretenir des relations stratégiques pour atteindre des objectifs communs*

La collaboration est une pratique particulièrement efficace. Elle permet de rassembler les gens, de les fédérer autour d'une vision commune – que ce soit la naissance d'une nation ou la création d'un parc – et de les encourager à travailler de concert pour concrétiser cette vision. Ensemble, les gens communiquent leur enthousiasme, mettent en commun leurs idées, leurs compétences, leurs ressources et leurs points de vue pour obtenir un résultat final qui représente bien plus que la somme de leurs contributions collectives. Chacun d'entre nous porte un intérêt particulier ou éprouve un sentiment d'appartenance à un lieu. Et chacun s'emploie à le protéger et à le développer une fois l'objectif atteint.

On retrouve cet esprit de collaboration dans l'ancien parc de la Rouge. Des personnes de tous horizons provenant des quatre coins de la région du Grand Toronto se sont réunies pour créer l'ancien parc de la Rouge. Elles ont travaillé main dans la main pour mener à bien ce projet et conçu ensemble les plans de protection et de gestion du paysage et de son patrimoine.

Le parc urbain national de la Rouge, fruit d'une collaboration sans précédent pour une aire patrimoniale canadienne, se trouve aujourd'hui à l'aube d'une nouvelle ère. Sa situation géographique (en milieu urbain) et sa facilité d'accès (à proximité d'un cinquième de la population canadienne) en fait un emplacement privilégié comptant plus de projets collaboratifs qu'aucun autre lieu du réseau de Parcs Canada. On comptera beaucoup sur la collaboration pour faire en sorte que le parc contribue à l'atteinte de l'objectif prioritaire du Plan de conservation national du gouvernement du Canada qui vise à *rapprocher les Canadiens de la nature*.

Parcs Canada exploite donc ce potentiel et fait de la collaboration le fondement même de la gestion et de la réussite de ce nouveau parc. Toute activité, tout service et tout projet mis en œuvre tiendront compte des suggestions et des préférences des organisations et des habitants ayant noué des liens historiques et affectifs forts avec ce lieu et ayant manifesté, avec Parcs Canada, leur souhait de le protéger. Pour que chacun ait son mot à dire sur la gestion et l'avenir du parc urbain national de la Rouge, il est nécessaire de définir des priorités et des critères permettant d'orienter la façon dont Parcs Canada établit et renforce cette collaboration.



La mise en œuvre de cette orientation vise à susciter l'enthousiasme et à mobiliser les énergies des habitants et des organisations qui ont participé à la création de l'ancien parc de la Rouge et de tous ceux qui ont à cœur l'avenir du nouveau parc urbain national de la Rouge. Ce sont les locataires de terres, les administrations et leurs agences, les réseaux de bénévoles ou encore les organismes environnementaux et les organisations non gouvernementales. Ce sont les chercheurs, les personnes vivant à proximité du parc, les établissements d'enseignement et les Premières Nations. Toutes ces personnes vivent dans la région du Grand Toronto et bien au-delà. Elles viennent d'horizons divers et variés, mais partagent un sentiment d'appartenance à ce lieu et se consacrent avec dévouement à sa protection. C'est grâce à une collaboration régulière avec cette communauté hétéroclite que Parcs Canada parviendra à atteindre ses objectifs communs, à tisser des liens étroits et durables et à procurer des bienfaits au parc urbain national de la Rouge, ainsi qu'à toutes les aires patrimoniales protégées et à l'ensemble de la population canadienne.

En mettant en œuvre cette orientation, Parcs Canada espère obtenir les résultats suivants :

- Faire du parc urbain national de la Rouge un lieu où les Canadiens peuvent contribuer à la gestion de leur patrimoine et où les groupes d'intérêt s'efforcent ensemble d'atteindre leurs objectifs communs.
- Favoriser la collaboration pour servir les objectifs de Parcs Canada, des communautés et du parc.
- Inviter un grand nombre de personnes et d'organisations à travailler de concert avec Parcs Canada au moyen de divers mécanismes.
- Concevoir un modèle d'exploitation sur lequel reposera la gestion du parc et en vertu duquel Parcs Canada sera chargée de la gestion du parc et aura recours à des tiers pour fournir les services liés au parc.

OBJECTIF N° 1 : Établir des relations stratégiques servant les objectifs du parc et des organismes avec lesquels travaille Parcs Canada.

Mesures

- Donner la priorité aux activités suivantes en matière de collaboration :
 - la restauration et la surveillance écologique;
 - l'exploitation du parc;
 - la production agricole;
 - la préservation du patrimoine culturel;
 - le développement des transports verts.
- Travailler avec les partenaires et les parties intéressées pour gérer, évaluer et intensifier la collaboration en tenant compte
 - des objectifs du parc et des organisations;
 - de la capacité de Parcs Canada et des collaborateurs potentiels à établir des relations;
 - de l'éventuelle participation des publics prioritaires de Parcs Canada (par exemple les jeunes, les nouveaux arrivants).
- Recueillir divers points de vue dans le but de planifier la gestion du parc urbain national de la Rouge et de parvenir à une vision commune, par l'intermédiaire de comités et de groupes de travail interdisciplinaires.
- Encourager les locataires de terres à prendre part à la gestion du parc et à établir un dialogue régulier au moyen de mécanismes de communication clairs.

Cible

- Organiser des rencontres annuelles avec les partenaires et les parties intéressées au sujet des priorités du parc.



OBJECTIF N° 2 : Faire en sorte que les groupes autochtones ayant des liens historiques directs avec le parc puissent établir et entretenir avec Parcs Canada une collaboration avantageuse pour les deux parties.

Mesures prises de concert avec les groupes autochtones

- Veiller à ce que le Cercle consultatif des Premières Nations constitue le principal instrument d'un dialogue constructif concernant les champs d'intérêt et les valeurs que ces Premières Nations souhaitent voir pris en compte dans le parc.
- Présenter la riche culture autochtone de la vallée de la Rouge aux habitants de la région et aux visiteurs, en ciblant particulièrement les jeunes Canadiens.
- Faciliter l'accès au parc urbain national de la Rouge aux groupes autochtones à des fins spirituelles et cérémonielles.
- Organiser des activités permettant aux groupes autochtones de partager leurs connaissances et leur expertise sur leur histoire et leur culture dans le parc. Ces activités pourraient notamment mettre en lumière l'histoire de l'établissement précolonial dans le parc, le lieu historique national de la Colline-Bead, l'événement historique national du Portage de Toronto, les pratiques agricoles autochtones, les paysages culturels ou encore l'archéologie.
- Demander l'avis et les recommandations des groupes autochtones et en ce qui a trait à la protection et à la présentation des ressources culturelles relatives à leur patrimoine, ainsi qu'en ce qui a trait à la planification et à la gestion des ressources naturelles et culturelles où leur savoir écologique traditionnel pourrait être mis à contribution.

Cible

- Favoriser la collaboration avec les Premières Nations intéressées concernant les programmes et les produits relatifs à leur histoire dans le parc, notamment le lieu historique national de la Colline-Bead et l'événement historique national du Portage de Toronto.

OBJECTIF N° 3 : Faire appel à des sous-traitants et à une communauté de bénévoles dynamiques pour garantir un fonctionnement optimal.

Mesures

- Conclure des ententes avec des sous-traitants (par exemple, d'autres administrations, diverses agences et le secteur privé) pour les activités d'entretien du parc et de prestation de services de base (comme la collecte des ordures). Les ententes concernant la prestation de services seront revues régulièrement.
- Encourager les secteurs public et privé et les organismes non gouvernementaux à fournir des services relatifs à l'expérience du visiteur, à l'éducation et à la gestion responsable
 - en signant des baux commerciaux avec le secteur privé ainsi que des contrats de concessions de services alimentaires et de location (p. ex., vélos, raquettes à neige, skis, patins, kayaks) et en instaurant un réseau de navettes dans le parc au moyen d'un processus d'appel d'offres public supervisé par Parcs Canada;
 - en réfléchissant, avec les parties intéressées, aux différentes possibilités de programmation publique dans le parc urbain national de la Rouge;
 - en continuant de recourir à la sous-traitance pour les services relatifs au camping Glen Rouge et à la plage Rouge.



- Concevoir et mettre en oeuvre un programme de bénévolat dans le parc urbain national de la Rouge comprenant des activités gérées directement par l'Agence Parcs Canada ou par des organismes non gouvernementaux ou autres.
- Inclure les activités prioritaires suivantes dans le programme de bénévolat :
 - la gestion responsable, la restauration et la recherche (p. ex., la surveillance, la création et la restauration de milieux forestiers, de milieux humides ou de pâturages indigènes, le rétablissement des espèces en péril, les relevés biologiques [comme le Bioblitz] et les activités de nettoyage);
 - la facilitation de l'expérience du visiteur (p. ex., randonnées guidées, activités, interprétation du patrimoine naturel, culturel et agricole et programmation aux aires d'accueil);
 - la gestion du réseau de sentiers (p. ex., entretien, remise en état et utilisation);
 - la promotion du parc (p. ex., participation à des activités tenues à l'extérieur du parc).
- Proposer des activités de bénévolat dans le parc en collaboration avec d'autres organisations et en faire la promotion auprès des visiteurs du parc et des collectivités avoisinantes.
- Entrer en contact avec des réseaux de bénévoles existants et créer de nouvelles activités de bénévolat qui permettront d'atteindre les objectifs de gestion du parc urbain national de la Rouge.
- Coordonner la communication et les activités menées par divers groupes de bénévoles dans le parc.
- Dans le cadre du processus de transition du parc vers le statut de parc urbain national de la Rouge, et par la suite, favoriser une collaboration étroite avec les partenaires responsables de l'application de la loi et faire adopter un ensemble évolutif de dispositions législatives et réglementaires fédérales, provinciales et municipales mettant

l'accent sur la protection des ressources culturelles et naturelles ainsi que sur le plaisir du visiteur, en veillant à leur harmonisation entre les diverses instances.

Cibles

- Atteindre un taux général de satisfaction des visiteurs de 85 pour cent en matière d'accessibilité et de qualité des services du parc.
- S'assurer que, de façon générale, 90 pour cent des visiteurs du parc sont informés des activités de bénévolat.
- Augmenter de 20 pour cent la participation des bénévoles à la programmation du parc.

OBJECTIF N° 4 : En s'appuyant sur la situation géographique et la vision à l'origine du parc urbain national de la Rouge, stimuler la recherche et l'innovation pour développer le parc et encourager la participation de la collectivité.

Mesures

- Privilégier la recherche et l'innovation favorisant l'atteinte des objectifs du parc et une meilleure compréhension des enjeux et produisant des résultats applicables et reproductibles pertinents pour la gestion du parc.
- Mettre tout particulièrement l'accent sur les jeunes, les technologies, les communications et les liens avec les établissements d'enseignement (par exemple encourager des jeunes à participer à des activités de recherche et d'innovation sur des applications mobiles destinées aux visiteurs).
- Travailler avec des agriculteurs, des associations d'agriculteurs, des établissements d'enseignement, des organisations non gouvernementales, des ministères, des organismes de mise en valeur du patrimoine, des communautés autochtones et des entrepreneurs pour concevoir le programme de recherche et le modèle de collaboration du parc.



- Promouvoir les pratiques exemplaires auprès des autres aires patrimoniales protégées et rechercher ailleurs des idées novatrices en vue de leur adaptation dans le parc pour ce qui est notamment
 - de favoriser la restauration écologique et la création d'exploitations agricoles productives qui servent les objectifs de préservation des écosystèmes;
 - de réduire le nombre d'installations dans le parc : penser en premier lieu à réutiliser les installations existantes, construire une nouvelle structure uniquement si aucune installation existante appropriée n'a été trouvée, s'assurer que les nouvelles installations sont compatibles avec le caractère sauvage du parc, utiliser des technologies « vertes » lors de la remise à neuf d'installations existantes ou de la construction de nouvelles;
 - de développer les transports verts pour se rendre dans le parc et s'y déplacer;
 - de recycler et de composter les déchets du parc;
 - de présenter des technologies de pointe sur le plan environnemental (comme un éclairage à faible consommation d'énergie) et des activités puisant dans les traditions qui ont retrouvé une nouvelle pertinence aujourd'hui (comme la réutilisation des édifices patrimoniaux et les méthodes agricoles patrimoniales);
 - de travailler avec d'autres agences dans le but de réduire au minimum la pollution lumineuse du parc, en utilisant par exemple un éclairage masqué et non éblouissant.

Cible

- Mettre au point d'ici 2016 le programme de recherche du parc en collaboration avec les partenaires et les parties intéressées.

OBJECTIF N° 5 : Favoriser la collaboration pour bien aménager les terres et les infrastructures qui jouxtent le parc.

Mesures

- Participer à la planification provinciale, à l'utilisation des terres municipales et à tout autre processus relatif à la planification et à l'environnement au profit de la connectivité des écosystèmes (par exemple en ce qui concerne la qualité de l'eau, l'environnement routier, la réduction de la pollution lumineuse), de la viabilité des exploitations agricoles (déplacement des véhicules agricoles, étalages routiers, drainage par tuyaux, embruns salés, etc.), de l'expérience du visiteur (sécurité et confort des visiteurs, continuité des sentiers, etc.) et du patrimoine culturel.
- En collaboration avec les agences gouvernementales appropriées, reconnaître les zones naturelles et espaces verts municipaux adjacents au parc urbain national de la Rouge et s'y associer.
- Trouver des utilisations secondaires aux servitudes et aux couloirs de lignes électriques provinciales qui servent les objectifs du parc (quant aux sentiers et à la connectivité des écosystèmes), et gérer de façon appropriée la végétation des emprises ferroviaires traversant le parc.
- Participer aux processus de planification entrepris par d'autres ministères fédéraux.
- Susciter l'intérêt des gens pour le parc grâce à l'aménagement de ses abords par les municipalités environnantes afin d'attirer les visiteurs sensibles à la mission du parc. Par exemple : créer des jardins communautaires, des campings, des centres d'initiation à l'environnement, des marchés agricoles, des sentiers, des parcs et des terrains de sport.
- Travailler en collaboration avec le zoo de Toronto et la Ville de Toronto pour établir des objectifs communs, par exemple en ce qui concerne l'aire d'accueil principale entre le zoo de Toronto et le parc du chemin Beare.



- Travailler en collaboration avec la ville de Markham et d'autres administrations pour préserver et valoriser le patrimoine culturel à l'intérieur et aux abords des hameaux de Locust Hill et Cedar Grove et contribuer au dynamisme des communautés en créant des installations et des services destinés aux résidents et aux visiteurs du parc. Pour ce faire, on prendra les moyens suivants :
 - aider à limiter les constructions résidentielles sur les terrains situés à l'intérieur des limites des hameaux, et à développer l'industrie artisanale, les hébergements et d'autres activités et services destinés aux visiteurs, selon les besoins;
 - coordonner le recensement des paysages culturels qui relie ces communautés au parc, ainsi que la protection des éléments caractéristiques de ces paysages;
 - travailler avec les municipalités, entre autres, pour diversifier les activités proposées au visiteur dans le parc.
- Faire en sorte que les municipalités comprennent l'intérêt qu'elles tireraient à organiser des activités de sensibilisation, de soutien et de conservation concernant le patrimoine culturel du parc.

Cibles

- Favoriser le dialogue entre le personnel du parc et les autorités de planification extérieures, en tenant notamment une rencontre annuelle des planificateurs.
- Mener à bien des activités de planification de l'utilisation des terres avec les municipalités locales.



Hameau adjacent et relié au parc urbain national de la Rouge

PARTIE C : LE PROCESSUS DE TRANSITION

Orientation à prendre lors de la transition : *Cultiver l'esprit de la Rouge – Assurer la transition vers le parc national de la Rouge*

La création du premier parc urbain national du Canada se veut une réalisation majeure pour l'Agence Parcs Canada. C'est à la fois une fierté, une immense responsabilité et un projet tout aussi passionnant que complexe. L'Agence est consciente que ce travail doit être parfaitement bien géré pour que le parc urbain national de la Rouge occupe une place de choix dans son réseau de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation.

La transition vers un parc urbain national impliquera bien des changements pour l'ancien parc de la Rouge. L'Agence veut s'assurer que ces derniers protégeront et valoriseront le patrimoine agricole, culturel et naturel de ce paysage. Elle souhaite également obtenir le soutien des collectivités environnantes pour qui la vitalité future du parc présente un intérêt direct.

Cette partie du plan de gestion porte sur le processus de transition du parc : à la fin de ce processus, le parc, géré provisoirement par le TRCA et d'autres propriétaires publics, sera entièrement géré par l'Agence. Durant cette période, Parcs Canada mettra en place l'organisme chargé

d'administrer et de gérer le parc dans l'intérêt des générations futures, qui auront à leur tour le plaisir de découvrir ses nombreux trésors.

En mettant en œuvre cette orientation de transition, Parcs Canada espère obtenir les résultats suivants :

- Se doter des outils nécessaires à la gestion et à l'administration du parc et mettre en œuvre les projets conçus dans le plan de gestion.
- Jeter les bases d'un engagement à long terme auprès des locataires des terres du parc.
- S'assurer que le parc fait partie intégrante du réseau des aires patrimoniales protégées de Parcs Canada aux yeux des visiteurs.

OBJECTIF DE TRANSITION N° 1 : Constituer et tenir à jour une base de données exhaustive répertoriant les biens immobiliers ainsi que les ressources agricoles, culturelles et naturelles du parc.

Mesures

- Constituer une base de données exhaustive répertoriant les ressources naturelles et culturelles du parc.
- Déterminer l'état initial des écosystèmes aux fins du programme de suivi du parc décrit dans l'orientation n° 2.
- Recenser et évaluer les ressources agricoles, notamment les terres et les propriétés résidentielles associées, la qualité du sol, l'accès à l'eau, la structure des champs, les terres cultivées et en jachère et les possibilités de restauration et d'exploitation agricole.
- Durant l'évaluation, répertorier les ressources culturelles du parc (constructions et ouvrages de génie civil, sites archéologiques, paysages culturels et leurs éléments, objets historiques et archéologiques, etc.), puis définir les priorités de gestion pour orienter l'évaluation de l'état de ces ressources.



- Répertorier tous les biens immobiliers à l'intérieur du parc, évaluer leur état et fixer des exigences de réhabilitation ou de réfection, puis mettre au point un système de gestion du cycle de vie qui permettra de gérer les travaux en tenant compte des priorités du plan de gestion et des fonds disponibles.

Cibles

- Mettre en œuvre un plan de suivi et d'information concernant les ressources naturelles au plus tard un an après la création du parc.
- Créer la base de données d'ici 2016.
- Publier un énoncé des valeurs liées aux ressources culturelles du parc d'ici 2017.

OBJECTIF DE TRANSITION N° 2 : Élaborer des plans d'exploitation pour faciliter la prise de décisions et appuyer la gestion des affaires courantes.

Mesures

- Mettre sur pied l'organisme chargé d'administrer et de gérer le futur parc urbain national.
- Mener à bien le processus de confirmation préalable au transfert des terres à Parcs Canada.
- Procéder de façon progressive à l'acquisition des terres détenues par les diverses instances.
- Formuler des recommandations relatives à la désignation des terres pour garantir leur protection.
- Engager des discussions avec les locataires actuels afin de négocier de nouveaux baux comprenant de nouvelles conditions.
- Élaborer des politiques et des procédures relatives aux biens immobiliers pour le parc urbain national de la Rouge.
- Améliorer la santé des écosystèmes du parc
 - en s'accordant avec la province de l'Ontario et les ministères du gouvernement fédéral appropriés sur la marche à suivre concernant la connectivité des écosystèmes;

- en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie en matière de sensibilisation, de gestion responsable, de surveillance et d'espèces en péril;
- en axant les efforts de restauration
 - sur les milieux aquatiques et riverains, en tenant compte des objectifs de gestion des pêches;
 - sur la mise en application de pratiques de gestion sur les terres agricoles qui préservent la qualité de l'eau et la connectivité des écosystèmes.
- Concevoir un plan de paysage rural qui orientera l'évolution des secteurs du parc à prédominance agricole d'une façon globale et coordonnée, et détaillera les engagements locatifs à long terme. Les objectifs de ce plan se résument comme suit :
 - tirer parti des bases de données répertoriant les biens et les ressources du parc et à contribuer au développement de ces derniers;
 - évaluer les besoins, les plans futurs et les aspirations des locataires résidentiels, commerciaux ou agricoles et consulter le public, les municipalités ainsi que les gouvernements;
 - réunir la communauté agricole de la région du Grand Toronto afin d'obtenir ses conseils sur la création d'exploitations agricoles durables conformes aux objectifs du plan de gestion et sur les perspectives extraordinaires qu'ouvrent une présence agricole dans le parc, la ceinture de verdure et la région du Grand Toronto;
 - évaluer les exigences relatives aux sites pour faciliter
 - la prise en compte des activités agricoles actuelles dans les objectifs du parc;
 - la diversification agricole (p. ex., commercialisation directe, marchés agricoles) et l'adoption de nouveaux modèles agricoles comme les fermes incubatrices, l'agriculture soutenue par la communauté ou les jardins communautaires;



- la compréhension des possibilités commerciales qui diversifieront l'expérience du visiteur;
- le regroupement des baux résidentiels et des terres agricoles pour encourager la création de zones habitées;
- déterminer les éléments à intégrer ou non dans les baux à court terme et à long terme (comme les caractéristiques définissant le patrimoine naturel et culturel du parc et le réseau de sentiers);
- constituer le réseau de sentiers du parc en s'assurant que l'emplacement et l'utilisation des sentiers n'entravent pas les activités agricoles ni la conservation du patrimoine naturel;
- trouver des occasions d'intégrer les activités agricoles dans l'expérience du visiteur et dans la planification de la conservation du patrimoine culturel et naturel.
- Mettre sur pied des activités contribuant à l'expérience du visiteur qui s'appuient sur les orientations du plan de gestion, notamment :
 - réaliser des études socioéconomiques sur les visiteurs existants, le potentiel de fréquentation et les publics cibles du parc aux fins suivantes :
 - mettre au point un programme d'information sur les visiteurs;
 - établir une méthode d'enregistrement des visites sur laquelle s'appuyer pour établir des références et suivre l'évolution des visites en fonction des objectifs. La méthode doit pouvoir s'adapter à mesure que des installations destinées aux visiteurs sont créées;
 - affecter du personnel de Parcs Canada dans le parc dès le début de la saison estivale 2014;
 - élaborer une stratégie en matière d'expérience du visiteur propre au site qui détermine la façon dont les installations, les messages d'interprétation et toutes les activités s'articulent, en fonction des différents groupes de visiteurs;
- élaborer un plan de prévention et un plan d'application de la loi qui définissent les priorités à respecter concernant les questions de prévention et de conformité et établissent les mesures à prendre en la matière;
- élaborer un plan de sécurité des visiteurs qui répertorie toutes les activités proposées aux visiteurs, les risques qu'elles présentent pour eux et les mesures prises pour réduire les risques et satisfaire aux exigences relatives à la sécurité des bénévoles;
- élaborer le projet de réseau de sentiers en veillant
 - à établir les priorités en ce qui concerne la création de sentiers dans les zones du parc qui en sont actuellement dépourvues, combler les lacunes importantes dans le réseau existant, et déterminer les endroits où les sentiers présentent le plus d'intérêt pour le public et l'environnement,
 - à consulter les locataires du parc, le grand public et les comités du parc,
 - à créer une partie du réseau de sentiers dans la zone nord du parc, en collaboration avec la ville de Markham et la communauté agricole,
 - à travailler avec les locataires du parc pour s'assurer que le modèle du réseau de sentiers respecte les exigences relatives à la vie privée et au fonctionnement du parc (p. ex., sentiers en retrait des fermes et des résidences, installation de clôtures et plantation d'arbustes le long des champs, plantation de haies).
- Dresser une liste des organisations qui pourraient vouloir prendre part à la poursuite des objectifs du parc.
- Respecter les pratiques suivantes dans la gestion financière du parc :
 - répartir les fonds du parc conformément à la mission globale de Parcs Canada et de façon équitable entre les différentes zones du parc;

- o adopter une démarche qui tient compte du cycle de vie des installations, ce qui comprend la réutilisation des édifices patrimoniaux;
- o intégrer une stratégie de recettes dans les activités à « valeur ajoutée » (campings, baux, permis, programmes, événements, etc.);
- o prévoir un mécanisme de soutien philanthropique pour le parc.

Cibles

- Réunir toutes les terres du parc.
- Dans les cinq années suivant l'acquisition, déclarer officiellement comme faisant partie intégrante du parc urbain national de la Rouge toutes les terres transférées à Parcs Canada.
- Les stratégies de restauration écologique et de renforcement de la connectivité sont en place d'ici 2016.
- Élaborer un plan de paysage rural avant la fin 2015.
- Définir les orientations en matière d'expérience du visiteur d'ici 2015.
- Mettre sur pied des mécanismes favorisant la collaboration d'ici 2015.

OBJECTIF DE TRANSITION N° 3 : Faire en sorte que le parc soit reconnu comme un élément du réseau d'aires patrimoniales protégées de Parcs Canada.

Mesures

- S'assurer que la marque Parcs Canada est visible (p. ex., présence sur le Web, membres du personnel et bénévoles, expositions, panneaux d'interprétation, applications, signalisation à l'intérieur et à l'extérieur du parc).
- Mettre au point un plan marketing et promotionnel visant à faire la promotion du parc et du réseau de Parcs Canada.

- Au cours du processus de transition, introduire progressivement la marque Parcs Canada dans le parc
 - o en ajoutant une signalisation Parcs Canada une fois le transfert des terres effectué;
 - o en ajoutant la marque Parcs Canada dans les documents de communication du parc de la Rouge;
 - o en transformant progressivement le site Web de Parcs Canada : abandonner le site actuel, axé sur la création du parc urbain national, et développer un site axé sur les visiteurs, la sensibilisation, la planification et la gestion du parc;
 - o en favorisant les échanges entre le personnel de Parcs Canada et les visiteurs du parc.

Cible

- Accroître la proportion de visiteurs qui connaissent Parcs Canada et savent que le parc détient le statut de parc urbain national et fait partie intégrante du réseau d'aires patrimoniales protégées de Parcs Canada.

OBJECTIF DE TRANSITION N° 4 : Mettre en place le cadre de gouvernance du parc urbain national de la Rouge pour favoriser la participation et la collaboration des partenaires et des parties intéressées à la gestion du parc.

Mesures

- Définir le mandat des organismes consultatifs et des groupes de travail.
- Mettre sur pied les organismes consultatifs suivants, qui interagiront directement avec Parcs Canada :
 - o un **Comité consultatif** (processus de transition et à long terme), composé de représentants du gouvernement de l'Ontario, des municipalités, des administrations régionales, des communautés autochtones et des groupes intéressés, notamment des associations liées à l'agriculture, à l'environnement et à la jeunesse qui



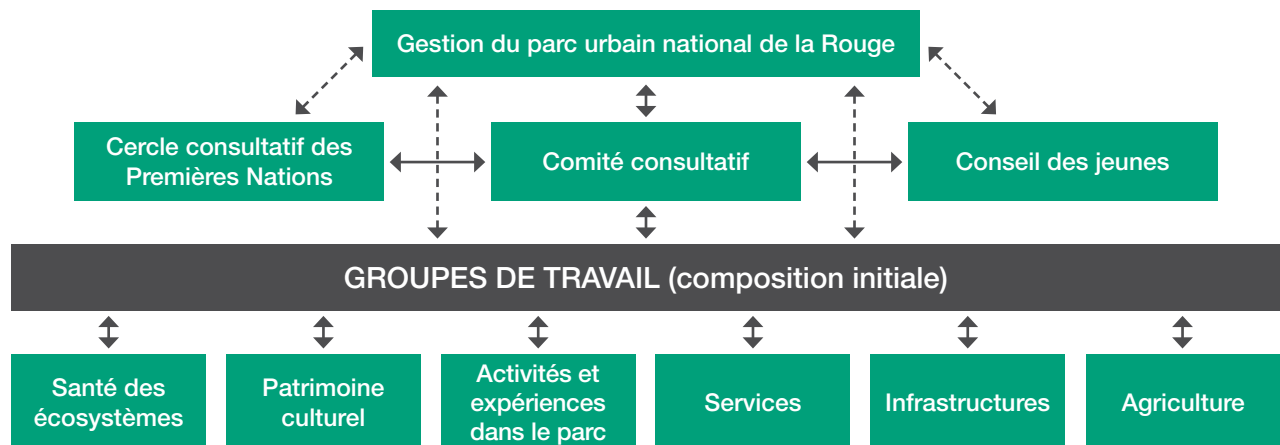
sera chargé de donner des conseils stratégiques sur la gestion du parc durant le processus de transition. Sa composition sera revue une fois le parc créé;

- o un **Cercle consultatif des Premières Nations**, qui fera part de ses suggestions à Parcs Canada sur la planification, la présentation et la gestion du parc urbain national;
- o un **Conseil des jeunes**, qui sera le porte-parole des jeunes sur la gestion du parc. Il visera à s'assurer que les préférences, les aspirations et les préoccupations de la jeunesse canadienne sont prises en compte;
- o des **groupes de travail**, composés de partenaires et d'intéressés, qui mettront en œuvre le plan de gestion du parc. Des groupes de travail pourront être formés dans le cadre d'un programme ou d'un projet particulier. La durée et l'étendue de leurs travaux seront définies à l'avance. Dès le début du processus, les groupes de travail suivants seront créés (ils fourniront des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion) :

- des groupes de travail sur la **santé des écosystèmes**, le **patrimoine culturel** et les **activités et l'expérience du visiteur dans le parc**; chacun d'entre eux étant composé de représentants des Premières Nations, du gouvernement provincial, des administrations municipales et régionales et des groupes intéressés;
- un **groupe de travail sur les services** composé de représentants des administrations municipales et régionales;
- un **groupe de travail sur les infrastructures** composé de représentants du gouvernement provincial et des administrations municipales et régionales. Il sera chargé d'établir les protocoles liés à la planification des infrastructures;
- d'autres groupes de travail au besoin.

Cibles

- Mettre sur pied les organismes consultatifs d'ici 2015 au plus tard.
- Veiller à ce que tous les organismes consultatifs se réunissent régulièrement.



ANNEXES : SOMMAIRE DES GRANDES ORIENTATIONS ET DE L'ORIENTA- TION À PRENDRE LORS DE LA TRANSITION

GRANDE ORIENTATION N° 1 : Une première au Canada – Repenser la notion d'aire patrimoniale protégée pour l'adapter au milieu urbain

Objectifs

1. Faire du parc urbain national de la Rouge une mosaïque cohésive et évolutive de paysages divers témoignant d'une expertise nationale de pointe en matière de gestion des aires patrimoniales protégées en contexte urbain.
2. Le concept de parc urbain national est reconnu et fait l'objet d'appuis enthousiastes.
3. Faire en sorte que le parc urbain national de la Rouge puisse inciter la population canadienne vivant en milieu urbain à découvrir les initiatives de conservation nationales et le réseau des aires patrimoniales protégées de l'Ontario et d'ailleurs au Canada.

GRANDE ORIENTATION N° 2 : Un parc de la Rouge dynamique et cohérent – Gérer le changement pour garantir la vitalité et la résilience du parc

Objectifs

1. Renforcer par la conservation la vitalité et la résilience des écosystèmes et des ressources culturelles du parc.
2. Faire émerger une communauté de locataires durable et dynamique construite sur le dialogue intercommunautaire, la viabilité économique, la diversification et la gestion environnementale responsable.
4. Adopter une méthode de gestion souple et dynamique qui facilite la prise de décisions éclairées en vue d'améliorer la vitalité et la résilience des ressources naturelles, culturelles et agricoles du parc.

GRANDE ORIENTATION N° 3 : Appartenance et pertinence – Créer un attachement affectif et un lien physique au parc

Objectifs

1. Faire en sorte que les visiteurs, le public visé par les activités de sensibilisation et les parties intéressées de la région du Grand Toronto et d'ailleurs développent un attachement profond à l'égard du parc.
2. Veiller à ce que les visiteurs reçoivent un accueil chaleureux dès leur arrivée dans les aires prévues à cette fin et à ce que celles-ci soient accessibles par différents modes de transport.
3. Mettre en place une gamme d'activités et d'expériences évolutives et diversifiées qui permettent aux visiteurs de développer un attachement personnel à l'égard du parc dans un environnement sûr.



4. Faire en sorte que les utilisateurs du parc, quelles que soient leur provenance et leurs aptitudes, puissent se déplacer facilement grâce à un réseau bien conçu proposant différents modes de déplacement.
5. Faire en sorte que l'expérience du visiteur soit enrichie par un réseau de sentiers du parc qui favorise la connectivité et la santé des écosystèmes, la conservation du patrimoine culturel et la production agricole du parc.

GRANDE ORIENTATION N° 4 : La collaboration, clé de la réussite – Entretenir des relations stratégiques pour atteindre des objectifs communs

Objectifs

1. Établir des relations stratégiques servant les objectifs du parc et des organismes avec lesquels travaille Parcs Canada.
2. Faire en sorte que les groupes autochtones ayant des liens historiques directs avec le parc puissent établir et entretenir avec Parcs Canada une collaboration avantageuse pour les deux parties.
3. Faire appel à des sous-traitants et à une communauté de bénévoles dynamiques pour garantir un fonctionnement optimal.
4. En s'appuyant sur la situation géographique et la vision à l'origine du parc urbain national de la Rouge, stimuler la recherche et l'innovation pour développer le parc et encourager la participation de la collectivité.
5. Favoriser la collaboration pour bien aménager les terres et les infrastructures qui jouxtent le parc.

ORIENTATION À PRENDRE LORS DE LA TRANSITION : Cultiver l'esprit de la Rouge – Assurer la transition vers le parc urbain national de la Rouge

Objectifs de transition

1. Constituer et tenir à jour une base de données exhaustive répertoriant les biens immobiliers ainsi que les ressources agricoles, culturelles et naturelles du parc.
2. Élaborer des plans d'exploitation pour faciliter la prise de décisions et appuyer la gestion des affaires courantes.
3. Faire en sorte que le parc soit reconnu comme un élément du réseau d'aires patrimoniales protégées de Parcs Canada.
4. Mettre en place le cadre de gouvernance du parc urbain national de la Rouge pour favoriser la participation et la collaboration des partenaires et des parties intéressées à la gestion du parc.

